



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



Délégation « Prospective, Recherche et Etudes »

COMMISSION NATIONALE sur « L'ORIENTATION »

***Pour la création au Collège et au Lycée
d'un véritable Espace d'Orientation***

RAPPORT

L'INFORMATION sur LES METIERS ET LES FORMATIONS

et

**L'AIDE A L'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE**

DES ÉLÈVES

DES COLLEGES ET DES LYCEES

Juillet 2022



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



PREFACE

« L'orientation des jeunes » devient *une préoccupation centrale au sein de notre Société en pleine transformation. En effet, le contexte économique et démographique renforce l'intérêt d'une analyse fine des organisations qui induisent les comportements et attentes des générations destinées à se former puis à intégrer le marché de travail.*

Des éléments de tension puissants pèsent sur la conjoncture démographique et la population active. Ils induisent des conséquences directes sur la régulation de l'offre de formation initiale dans les territoires, comme avec la croissance de l'emploi, une concurrence avivée entre les secteurs professionnels qui recrutent en sortie de cursus scolaire secondaire comme supérieur. En 2030, selon les travaux de France stratégies, 12,5 millions d'actifs seraient diplômés du supérieur, soit + 1,8 million par rapport à 2018. *De 42 % aujourd'hui, contre 14 % en 1986, la part de diplômés du supérieur dans la population active atteindrait 48 % en 2030.*

Dans notre société à la recherche de talents et compétences, *quels seront les arbitrages futurs au sein des appareils de formation initiale, mais également les souhaits et choix des jeunes et familles dont les institutions devront tenir compte, vis à vis des trois voies d'enseignement proposées : professionnelle, technologique, générale ? Quel impact sera celui de la croissance de l'apprentissage au sein de ce mouvement général de poursuite d'études ?*

S'orienter vers une filière scolaire ou universitaire, définir un projet professionnel compatible avec ses capacités s'avère constituer un enjeu essentiel au regard du projet de vie¹ mais que divers facteurs rendent de plus en plus difficile.

Or ce sont *des organisations sélectives, comme les réponses apportées tant par l'institution scolaire, les universités que par les institutions chargées de l'orientation*, mais aussi *les conseils prodigués dans les familles, les opportunités rencontrées, qui déterminent les choix d'une orientation scolaire puis professionnelle, parfois subie* (les enquêtes « Génération » conduites par le CEREQ attestent que dans les trois à sept ans suivant l'obtention de leurs diplômes, les jeunes actifs exercent pour 50% d'entre eux, un métier sans lien direct avec la qualification obtenue).

Chacun comprend au regard de l'offre disponible, que *ces choix puissent être également empreints par des impératifs de gestion des flux et de régulation de l'offre de formation, comme de l'accès aux filières de formation. Doit-on réduire l'acquisition des « outils de connaissance » aux seuls savoirs et disciplines fondamentaux ou académiques ? La valorisation croissante dans l'entreprise des compétences transversales et relationnelles s'accompagne-t-elle d'une forme de primauté des aptitudes comportementales, et de l'expérience professionnelle sur les savoirs fondamentaux ? Comment intégrer ces dimensions aujourd'hui essentielles pour une insertion sociale et professionnelle réussie ?*

¹ Au point que des familles se perdent en conjectures et sollicitent le concours d'une offre privée d'orientation

C'est au regard de ces premiers questionnements, qu'après avoir publié récemment un Rapport sur « **les Certifications en France** » (1) puis une Etude sur « **les effets de la Loi de 2018 sur l'Apprentissage** » (1), l'AFDET a réuni une Commission nationale sur « **l'Orientation des Elèves de Collèges et en Lycées** ».

L'AFDET considère en effet que *c'est dès le Collège puis au Lycée* que notre jeunesse doit être en situation de commencer à *mieux appréhender la réalité du monde qui les entoure, et dans lequel ils seront appelés à construire leur parcours personnel et professionnel, et donc notamment le monde économique.*

L'AFDET a réalisé dans un premier temps, ce Rapport portant sur l'orientation des élèves en *Formation initiale générale et professionnelle, et non sur l'orientation des jeunes relevant les politiques d'insertion professionnelle du ressort du Ministère du Travail* (les principes d'orientation des jeunes au niveau du Ministère du Travail, de l'Insertion et du plein emploi poursuivant des objectifs sensiblement différents et empruntant des processus plus proches de ceux qui prévalent en formation continue).

L'orientation *des jeunes Etudiants*, mais aussi *des jeunes décrocheurs ou/et en recherche d'emploi* fera l'objet de deux Rapports à venir.

La Commission créée par l'AFDET a rassemblé une dizaine de *Membres en responsabilité dans différentes régions au sein d'Etablissements publics de l'Education Nationale (et privés sous contrat) ou au sein d'Entreprises ou de Branches Professionnelles, avec quelques Experts.*

Ce Rapport présente **un Etat des lieux** quant à la situation actuelle de l'orientation dans les Collèges et les différents Lycées (Lycées Professionnels, Lycées généraux et Lycées généraux et technologiques) en soulignant de *récentes avancées et réussites* mais aussi avec *d'incontestables difficultés.*

L'AFDET présente ensuite **quatre propositions en vue d'améliorations significatives** avec comme objectif de permettre à chaque élève, de mieux se situer par une meilleure compréhension du monde y compris économique.

Elles sont conçues *de manière adaptée à chaque tranche d'âge* afin d'éviter de susciter une quelconque inquiétude prématurée quant à leur avenir, mais au contraire, de se situer en *choisissant peu à peu, leur parcours de formation puis leur insertion professionnelle d'une manière positive et autonome.*

Enfin, **la principale proposition** si elle était retenue, permettrait à tous les Elèves d'avoir la possibilité de *développer simultanément et de manière opérationnelle*, y compris au sein de l'Education nationale, **des aptitudes relationnelles et des compétences transversales** telles qu'*apprendre à s'exprimer, à communiquer, à s'organiser, à mener un projet jusqu'au bout, à travailler en équipe,..*) et ce, *en complément* et en synergie avec l'acquisition des connaissances et compétences dites *académiques.*

Nous souhaitons que ce Rapport puisse contribuer à *mieux s'informer à propos d'un aspect déterminant du rôle assuré par la formation initiale, permettre à chacun de prendre la mesure des enjeux* de l'orientation à l'école et participer peut-être, à *éclairer quelques décisions à venir.*

Philippe DOLE

Président de l'AFDET

(1) Rapport et Etude téléchargeables sur : [Accueil - AFDET \(afdetfrance.org\)](https://www.afdetfrance.org)

INTRODUCTION

Aborder la question de « l'orientation des jeunes » et en particulier celle des élèves n'est pas simple car elle suscite immédiatement de *multiples propos, analyses ou réactions, souvent contradictoires* qu'ils émanent des Parents, des Entreprises, des Elèves, en bref, de la part des Usagers et Partenaires de l'Ecole.

Et il en est *de même au sein de l'Education Nationale.*

Il a donc été décidé dans un premier temps « *de mettre tous ses membres au même niveau d'informations* » au sein de la Commission nationale de l'AFDET.

Cette première étape était d'autant plus importante que nous avons *constaté « la diversité » de nos connaissances, compréhensions et points de vue en la matière* malgré pourtant notre longue expérience à tous en responsabilité, que ce soit au sein *de telle ou telle catégorie d'Etablissement* (Collège, Lycée Professionnel, Lycée général, Lycée général et technologique, CFA, ..) ou au sein *d'Entreprises ou de Branches Professionnelles.*

Ce Rapport permet donc à *chaque lecteur* qui le souhaite, de disposer **d'une présentation synthétique des actuelles dispositions telles que définies par l'Education nationale.** à propos de « *l'information sur les Métiers et les Formations et l'aide à l'orientation des Elèves* ».

Il est également possible d'en obtenir *une connaissance complémentaire et plus approfondie par la lecture de* **trois Annexes** sur

- L'orientation *en Collège* (annexe 1).
- L'orientation *en Lycée Professionnel* (annexe 2)
- L'orientation *en Lycée général, en Lycée général et technologique et en Lycée polyvalent* (annexe 3).

Cet Etat des lieux propose également **une analyse des forces et faiblesses, des réussites comme des difficultés, et notamment de certaines qui nous semblent plus structurelles, en mettant de côté, les difficultés plus conjoncturelles** suite à l'impact majeur des périodes de pandémie sur le fonctionnement des Etablissements scolaires durant les deux dernières années.

La Commission a ensuite essayé de prendre en compte deux éléments déterminants et récents, à savoir :

- **la nouvelle perception de la part de la plupart des jeunes à l'égard de leur avenir** du fait de l'impact de nouveaux éléments simultanés, en particulier :

- * *la majeure prégnance du numérique sur leur vie et sur toute la société,*
- * *l'évolution des modes de production et de nombreux métiers,*
- * *leur niveau de perception des incidences du réchauffement climatique,*
- * *les effets des périodes de confinement y compris lors de leur parcours scolaire sur leurs apprentissages (2),*

(2) tels qu'analysés par les Membres de la Commission à partir de leurs nombreux contacts et échanges directs avec des jeunes

et par ailleurs :

- une tension certes légitime, mais complexe et difficile à gérer, entre :

**d'une part, un discours qui porte sur « la responsabilité de chaque élève afin de lui donner les moyens d'exercer sa liberté de choix »*

et

**d'autre part, une réalité économique et sociale qui vise à la fois, « à ajuster les demandes des élèves aux capacités d'accueil du Système éducatif » et par ailleurs, « à répondre aux besoins économiques de la Société, y compris à court terme ».*

Par ailleurs, la Commission a relevé **le peu de possibilités** qu'offrent jusqu'à présent les Etablissements scolaires, en particulier les Collèges et les Lycées généraux, afin que *les élèves puissent acquérir également des compétences transversales, pourtant décisives pour leur permettre d'affronter leur avenir personnel et professionnel dans de bonnes conditions.*

L'AFDET présente ainsi en deuxième partie de ce Rapport, **quatre Propositions d'améliorations** susceptibles si elles étaient retenues, de *représenter une avancée significative en matière d'informations sur les Métiers et les Formations, d'aide à l'orientation mais également d'acquisition par les élèves, de compétences dites transversales.*

Ces propositions ont été conçues de manière quelque peu systémique afin d'être, quoique *innovantes*, en situation *d'être acceptées et intégrées au sein du Système éducatif* et *par les principaux Partenaires concernés* (Parents, Collectivités territoriales, Monde économique) et bien sûr *par les élèves, Collégiens et Lycéens.*

Roland KASTLER
Vice-président de l'AFDET

SOMMAIRE

Préface	page 2
Introduction	page 4
I - UN ÉTAT DES LIEUX	
En préalable. ..	
<i>*Quelques définitions</i>	page 9
<i>*Deux décisions majeures</i>	page 11
I- L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN COLLÈGE	page 13
1- Les objectifs, dispositifs et modalités tels que prévus : <i>avec une présentation plus détaillée dans l'annexe 1</i>	page 56
2- En résumé et pour l'essentiel	
<i>*Le Parcours Avenir</i>	
<i>*Le stage de découverte en entreprise en classe de 3^{ème}</i>	
3- Les point forts et les réussites	
4- Les difficultés	
II- L'ORIENTATION SCOLAIRE À L'ISSUE DU COLLÈGE	page 16
1- L'orientation vers la voie générale	
2- L'orientation scolaire vers la voie professionnelle	
III – L'ORIENTATION AU SEIN DU LYCÉE PROFESSIONNEL	page 22
1 - Les objectifs, dispositifs et modalités tels que prévus : <i>.avec une présentation plus détaillée dans l'annexe 2</i>	page 64.
2 - En résumé et pour l'essentiel	
3 - Les points forts et les réussites	
4 - Les difficultés	
IV – L'ORIENTATION A L'ISSUE DU LYCÉE PROFESSIONNEL	page 24
1- Vers une insertion professionnelle ou une poursuite d'études	
2- En formation continue	
V - L'ORIENTATION EN LYCEE GENERAL et EN LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	page 26
1- Les objectifs, dispositifs et modalités <i>.avec une présentation plus détaillée dans l'annexe 3</i>	page 71
2- En résumé et pour l'essentiel	
<i>*L'orientation à l'issue de la classe de seconde vers la voie générale</i>	
<i>*L'orientation à l'issue de la classe de seconde vers la voie technologique</i>	
3 - Les points forts	
4- Les difficultés	

VI- L'ORIENTATION A L'ISSUE DU LYCEE GENERAL et DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE page 32

1- Une grande complexité

2 - Les points forts et les réussites

3 - Les difficultés

VII - LA PARTICIPATION DU MONDE PROFESSIONNEL A L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET L'AIDE À L'ORIENTATION DES ÉLÈVES page 35

1 - Une situation très diverse selon la réalité économique et le niveau d'engagement de chaque Entreprise ou/et Branche professionnelle

2 - Les points forts et les réussites

3 - Les difficultés

VIII - L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE et LES CONSEILLERS PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE page 37

*Une fonction en débat

IX - LES EFFETS DE LA LOI DE 2018 SUR « L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET L'AIDE À L'ORIENTATION » page 38

1 - Un nouveau cadre institutionnel

2 - Les points forts et les réussites

3 - Les difficultés

X – EN BREF, « L'ORIENTATION... UN DOMAINE FORT COMPLEXE page 42

II – QUATRE PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

Introduction page 43

Proposition n°1 page 44

La création d'un Temps et d'un Espace au sein de chaque Collège et Lycée dédié à l'orientation et au développement de compétences transversales

avec des propositions de contenus et de modalités détaillés en annexe 5 page 79

Proposition n° 2 page 50

L'organisation d'une véritable information et formation de tous les Professeurs de Collèges, de Lycées généraux et de Lycées généraux et technologiques pour une meilleure compréhension des métiers et des voies de formation et des pratiques pédagogiques en vue du développement par les élèves des compétences transversales

Proposition n° 3 page 51

La création d'un Site-Plateforme numérique de référence pour l'information sur les Métiers et les Formations

Proposition n° 4

page 54

La réalisation d'un premier bilan des initiatives prises par certaines Régions
L'aménagement d'une meilleure coordination des actions régionales d'information sur les métiers et les formations
L'organisation d'un meilleur partage des informations régionales orientation-formation- emplois

III - ANNEXES**ANNEXE 1**

Présentation de l'information sur les métiers et les formations de l'aide à l'orientation dans LES COLLEGES page 56

ANNEXE 2

Présentation de l'information sur les métiers et les formations de l'aide à l'orientation dans LES LYCEES PROFESSIONNELS page 64

ANNEXE 3

Présentation de l'information sur les métiers et les formations de l'aide à l'orientation dans LES LYCEES GENERAUX et LES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES page 71

ANNEXE 4

Répartition des effectifs en formation initiale du second degré entre la voie *générale* et la voie *professionnelle* (y compris les STS) page 77

ANNEXE 5

Propositions de contenus et de mise en œuvre de l'Espace d'orientation et de développement de compétences transversales par les élèves page 79
Introduction page 80

Fiche 1 :

en Collège, de la classe de sixième à la troisième page 81
Quatre propositions

Fiche 2 :

en Lycée Professionnel, page 86
de la seconde professionnelle à la terminale (en CAP ou Bac Pro)
Cinq propositions

Fiche 3 :

Six propositions page 89
en Lycée général

**en seconde générale*

**en première générale*

**en terminale générale*

en Lycée général et technologique page 94

**en première technologique*

**en terminale technologique*

ANNEXE 6

Quelques références bibliographiques page 97



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



I - UN ÉTAT DES LIEUX

Un domaine complexe aux objectifs et modalités souvent contestés !

- *L'orientation* des jeunes, l'un des éléments- clés de la réussite d'un système éducatif et plus largement d'une société,
- *L'orientation*, une des préoccupations majeures des jeunes et de leurs parents,
- *L'orientation*, des modalités ou procédures complexes souvent mal connues ou mal comprises,
- *L'orientation*, objet d'enjeux qui pour partie, la dépassent et qui cristallisent d'incessantes critiques lorsque les jeunes attendus dans certains métiers ne sont pas toujours au rendez-vous.

Ceci étant, *l'orientation*, un domaine à profondément améliorer !

En Préalable,

1-Quelques confusions ou ambiguïtés à dépasser lorsque l'on parle d'orientation :

Distinguer « orientation » et « information »

Tout choix d'*orientation* suppose une *information* à propos de divers métiers envisageables, des compétences attendues et des parcours de formation pour y parvenir.

L'*information* est donc indispensable pour permettre un choix raisonné d'*orientation* et doit être adaptée au niveau de maturité et d'autonomie correspondant à chaque tranche d'âge, depuis la classe de sixième en Collège jusqu'à la terminale en Lycée.

Pour autant, *l'orientation ne peut se réduire à l'information*, aussi opportune soit-elle, car elle doit permettre une mise en regard progressive par chaque jeune entre d'une part, des informations recueillies et d'autre part, *une meilleure connaissance de soi* ainsi que de *ses centres d'intérêts, ses goûts* (même si de manière circonstanciée et relative) à partir de sa capacité à discerner puis à faire des choix.

Distinguer « orientation scolaire » et « orientation professionnelle »

Dès qu'est utilisé le terme « orientation », des ambiguïtés ou malentendus s'instaurent pour les élèves ou parents car, pour certains, il s'agit de « *l'orientation scolaire* », en d'autres termes, de *parcours de formation*, et pour d'autres, de « *l'orientation professionnelle* » au regard *d'un ou de futur(s) métier(s) envisagé(s)*. *C'est bien dans le cadre de l'institution scolaire que ce situe notre étude, et non pas de façon plus large dans le cadre de l'orientation professionnelle tout au long de la vie, qui mobilise d'autres approches de la construction de projet et modes de réponse aux besoins exprimés.*

Il est constaté que le premier réflexe de la plupart des élèves de Collège ou de Lycée, lorsqu'ils réfléchissent à leur avenir, est de se situer de prime abord, dans une logique naturelle *d'orientation scolaire* et dans une perspective à court terme : « *Dans quelle classe, est-ce que je serai l'année prochaine ?* ».

Ils peuvent bien sûr se situer également *un peu plus à moyen terme*, en fonction des différentes voies et parcours de formation qui leur sont proposés.

Pour d'autres qui ont *déjà une première idée d'un projet de métier (ou d'un secteur d'activités)* c'est celui-ci qui les amène à se positionner, en s'informant au regard de ce projet sur les parcours de formation correspondants.

Nous pouvons alors parler d'orientation professionnelle et donc *en conséquence* d'orientation scolaire.

L'AFDET observe souvent d'ailleurs, une même dualité dans les démarches de la part de nombre de parents.

Il est cependant évident que *ces deux volets ne sont pas indépendants*.

En effet, si trop souvent, des pratiques *d'orientation scolaire* peuvent reposer sur la seule perspective d'une poursuite d'études (« passe d'abord ton bac » - sous-entendu : « le bac général - et après, tu verras ! ») *sans lien avec une première orientation ou perspective professionnelle*, à l'inverse, les pratiques *d'orientation professionnelle* induisent nécessairement un retour sur le parcours et les formations à suivre pour y accéder, et donc à une *orientation scolaire* (ou *étudiante*).

Ne pas confondre « orientation » et « affectation »

Il importe également de distinguer les notions « *d'orientation* » et « *d'affectation* ».

« *L'orientation* » correspond à un processus global et progressif pour la plupart des jeunes.

Elle peut faire l'objet de recherches, de dialogues avec plusieurs interlocuteurs (conseillers, enseignants, professionnels, parents, ..) et s'étendre sur plusieurs années.

« *L'affectation* » correspond à un acte administratif et ponctuel, à savoir l'admission d'un élève dans une classe à un moment donné.

Le jeune (ou les parents s'il est mineur) formule un ou plusieurs vœux pour son orientation qui sera suivi ensuite par une *affectation*.

Le Conseil de classe émet alors une proposition et **c'est l'Education Nationale qui décide de l'affectation de chaque élève selon une procédure pour chaque niveau et en fonction des places disponibles.**

L'utilisation d'une procédure d'appel est possible.

Orientation scolaire, Orientation professionnelle et « Orientation » :

Pour la clarté du propos, *lorsque sera mentionné seulement « l'orientation » dans ce Rapport*, ce terme portera à la fois sur :

- *l'orientation scolaire* avec en conséquence, *une présentation de l'organisation des parcours de formation* tels que proposés à ce jour par l'Éducation Nationale, puisqu'ils en constituent jusqu'à présent l'un des paramètres déterminants, même si parfois de *manière trop exclusive*

et

- les pratiques d'information sur les métiers et *d'orientation professionnelle* avec bien entendu leurs effets-retours sur l'orientation scolaire et étudiante, au sein du Collège puis du Lycée Professionnel, du Lycée général et du Lycée Général et Technologique.

Il sera également fait référence aux principes qui régissent les principaux *paliers* d'orientation *scolaire* :

- à la fin du Collège, vers *la voie générale* (en LG ou LGT) vers *la voie professionnelle* (en LP ou CFA) ;
- au Lycée Général (à la fin de la classe de seconde), vers *la voie générale* ou vers *la voie technologique* (ou parfois professionnelle) ;
- à la fin du Lycée, vers *l'Enseignement supérieur* (STS de LGT, Université, BUT d'Université, CFA, Classe préparatoire aux Grandes Ecoles, ..)

2- Deux décisions majeures en matière d'orientation :

- La première décision, instaurée par la Loi pour « la Refondation de l'Ecole de la République » fut en 2013, **la création du Parcours Avenir** :

Ce parcours doit permettre à tous les élèves en Collège puis en Lycée professionnel ou en Lycée général ou en Lycée général et technologique, et donc *de la sixième à la terminale* :

« de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter, de développer leur esprit d'initiative et de découvrir le monde professionnel au contact d'acteurs économiques.

Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle pourra en bénéficier ».

- La deuxième décision dans le cadre de la Loi « pour une Ecole de la confiance de 2019 fut **l'attribution d'un nombre d'heures dédiées à l'orientation et inscrites pour la première fois dans les programmes scolaires**, soit :

En Collège :

12 heures/an en classe de 4^{ème}

36 heures/an en classe de 3^{ème}

En Lycée professionnel :

265 heures sur 3 ans

et

En Lycée général et en Lycée général et technologique :

54 heures/an en classes de seconde, première et terminale

Il est à souligner qu'une telle décision représente *l'une des conditions indispensables* (même si certes, insuffisante à elle seule) *pour que « l'activité d'orientation » soit pleinement reconnue par la communauté éducative au sein des Etablissements.*

On peut donc considérer que *l'orientation scolaire et professionnelle est enfin reconnue en tant qu'élément déterminant et constitutif et non plus périphérique, du parcours des Collégiens puis des Lycéens.*

Ainsi, cette deuxième décision (avec un « Parcours d'orientation » qui correspond en fait avec des heures dédiées au Parcours Avenir) a eu comme objectif en fait, de *le consolider.*

Pour autant, *l'essentiel réside dans la possibilité effective d'une telle mise en place en tenant compte du fonctionnement actuel du cadre scolaire.*

Reste posée la contradiction entre un appui à la construction de projet d'orientation, et le processus d'affectation qui ne peut échapper aux impératifs de gestion de l'offre de formation initiale disponible.

I - L'ORIENTATION EN COLLÈGE

« Informer sur le monde du travail, les entreprises, les secteurs d'activités, les métiers et sur les parcours de formation ».

1-Les objectifs, dispositifs et modalités tels que prévus par l'Education Nationale :

Ils sont *présentés de manière détaillée pour les lecteurs qui souhaitent en prendre connaissance dans l'Annexe 1 page 56*

Il est donc proposé au lecteur de s'y reporter.

2-En résumé et pour l'essentiel :

L'orientation des élèves en Collège repose sur *l'organisation d'un parcours d'orientation avec un nombre d'heures dédiées (12 heures en 4^{ème} et 36 heures par an en 3^{ème})* que doit pouvoir suivre chaque élève, avec notamment, *un stage de découverte en entreprise.*

Ces différents dispositifs ont été successivement instaurés afin que les Collégiens puissent commencer à avoir une idée de la vie économique, des entreprises et des métiers ainsi que des compétences attendues pour chacun d'entre eux et ainsi mieux appréhender leurs choix à venir en matière d'orientation.

Le Parcours Avenir

Ce Parcours a pour objectif de donner l'occasion à chaque Collégien *de s'informer et de réfléchir dès la classe de 6^{ème} sur son orientation future*, en s'appuyant à la fois sur :

- *une identification progressive de ses goûts et de ses aptitudes*

et

-*la découverte du monde du travail, des secteurs d'activités, des métiers, des compétences attendues et des formations correspondantes.*

Ce parcours intègre ainsi *des périodes d'information et de formation sur le monde du travail et les métiers* (lors de certains programmes dénommés « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires »), *des visites d'entreprises, des rencontres en classe avec des professionnels, des séquences lors de certains enseignements disciplinaires* lorsque le professeur prend en compte cette dimension ainsi que *le stage de 3^{ème} de découverte en entreprise* (dénommé aussi « séquence d'observation en classe de 3^{ème} »).

Le stage en 3^{ème} de découverte en entreprise

À ce jour, chaque Collégien doit réaliser durant l'année scolaire en classe de 3^{ème}, *un stage en entreprise* ou dans un autre milieu professionnel : artisan, profession libérale, association, secteur public Etat ou Collectivité territoriale,...) d'une durée *de 5 jours* afin de découvrir à minima la vie d'une entreprise et d'un ou plusieurs métiers.

Il est demandé le plus souvent aux élèves, de *trouver leur stage par eux-mêmes ou par leurs relations*, ce qui constitue un moyen pour les inciter à *développer leur autonomie* mais qui peut

être également *un facteur discriminant* puisque le choix et la nature du stage dépend dans la plupart des cas, de la situation et de l'environnement professionnels de leurs familles.

Pour autant, ces stages ont *un incontestable intérêt même s'il reste limité par ce premier contact d'élèves de 14 ou 15 ans avec le monde des adultes dans le cadre du travail.*

3- Les point forts et les réussites de l'orientation en Collèges :

Il s'agit notamment de :

- *la nouvelle possibilité de réaliser avec les élèves, des projets pédagogiques construits autour de l'orientation,*
- *la possibilité d'un « travail sur la connaissance de soi » par chaque élève,*
- *du renforcement de l'accompagnement par l'équipe éducative et de la possibilité d'une implication plus grande des parents,*
- *la possibilité d'un travail conjoint entre les différents acteurs de l'orientation (Professeurs, Psychologues de l'Éducation Nationale Psy EN, Conseillers principaux d'Education CPE, ..),*
- *une participation plus forte d'intervenants extérieurs au sein du Collège (professionnels d'entreprises, associations, établissements du second degré : LP et LGT, CFA, agence régionale de l'orientation,...),*
- *un travail progressif* depuis la classe de sixième, en d'autres termes, d'une *éducation (progressive) au choix.*

4-Les difficultés

Il s'agit en particulier de :

- *la grande difficulté pour la plupart des élèves de 3^{ème} de trouver un stage dans le secteur industriel même si cela les intéresse,* du fait des règles protégeant la sécurité des élèves mineurs.
NB : c'est la raison pour laquelle certaines Branches professionnelles telles que par exemple, la Métallurgie (UIMM) mais aussi les Transports et la Logistique (AFT) et la Distribution et la Réparation Automobile (ANFA) ont mis à disposition *des simulateurs de postes de travail*, y compris les plus modernes, et *des séquences d'information à distance.*
- *le manque de mobilité de la part de nombre d'élèves* (pour les stages d'observation ou pour la découverte de LP, LGT ou CFA),
- *l'impact constant sur les élèves des informations fournies par les réseaux sociaux,* informations sur les métiers ou/et les formations *multiformes, parfois inexactes et souvent contradictoires,*
- *la difficulté à dédier puis à respecter les heures dévolues à l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation* lorsqu'elles n'ont pas été intégrées dans le projet d'Etablissement à définir avant la rentrée par chaque Collège.

Et plus largement :

- *La difficulté de s'adapter lors d'une première découverte du monde du travail avant la classe de 3^{ème}*, alors que le premier stage de découverte de 3^{ème} permet à l'élève de se rendre compte de la nécessité de s'adapter aux attentes de l'entreprise : respect des horaires, des consignes, de la hiérarchie, nécessité de s'habiller de façon professionnelle, avoir une attitude et un langage convenables.
- Ce propos n'est pas de refuser de prendre en compte l'âge et la maturité des plus jeunes collégiens ou de « les projeter prématurément dans leur futur » mais simplement de leur donner l'occasion de découvrir quelques premières clés de compréhension du monde qui les entoure.

5-Des propositions d'améliorations :

C'est à partir de cette analyse ici résumée que des propositions d'amélioration sont présentées dans la deuxième partie du Rapport (voir page 43) afin de renforcer de manière significative l'efficacité de l'orientation au sein des Collèges et de développer également des compétences transversales qui peuvent être en quelque sorte « accélératrices de maturité ».

II- L'ORIENTATION A L'ISSUE DU COLLÈGE

L'Éducation Nationale a conçu la Formation initiale des élèves en Lycée autour de trois voies : générale, technologique et professionnelle.

Il s'agit d'une singularité propre au Système éducatif français puisque la quasi-totalité des autres pays européens et du monde, proposent seulement deux voies : la voie générale puis une voie professionnelle à tous niveaux.

La voie technologique fut créée dans les années 70 afin de mieux identifier et de mieux valoriser les métiers de *Techniciens supérieurs* notamment dans l'industrie aux fonctions particulièrement indispensables pour le développement économique ou/et de *Cadres intermédiaires* en particulier dans le secteur tertiaire.

La démarche retenue fut la création d'un *parcours de formation spécifique (une voie)* correspondant aux *compétences attendues à ce niveau* car considérées comme différentes par rapport à celles de la voie professionnelle préparant à des emplois d'*Ouvrier ou de Technicien* et à celles de la voie générale devant théoriquement préparer à des emplois d'*Ingénieurs* ou de *Cadres*.

La voie technologique se caractérise également par *des démarches pédagogiques spécifiques* que l'on peut caractériser comme « interactives » c'est-à-dire en simplifiant, « en allers-retours entre théories et pratiques, et inversement » (3)

(3) voir l'Etude « *Vers la réussite de tous en Lycées professionnels* » publiée par l'AFDET (afdetfrance.org)

Il est à noter qu'une autre particularité du Système éducatif français réside dans *le maintien d'une proportion significative – et à juste titre ! - de formation générale* (ou en d'autres termes d'acquisition de connaissances et compétences générales) *au sein des formations non seulement technologiques mais aussi professionnelles.*

Le choix d'orientation scolaire après le Collège s'effectue en deux temps :

1-À la fin de la classe de 3^{ème} de Collège :

*vers *la voie générale* en Lycée général (LG) ou en Lycée Général et Technologique (LGT)
ou

*vers *la voie professionnelle* en Lycée Professionnel (LP) ou en CFA.

2-Puis, à la fin de la seconde générale pour les élèves de la voie générale en LG ou LGT :

*vers *la poursuite dans la voie générale* (en LG ou LGT)

ou

*vers *la voie technologique* (en LGT).

1 - L'orientation vers la voie générale après la classe de 3^{ème}

« Une orientation pour garder le plus longtemps possible, toutes les portes ouvertes.. »

Il s'agit toujours de l'orientation considérée comme « normale » à la fin du Collège et privilégiée par la plupart des élèves et des parents (sauf exceptions délibérées) dès lors qu'il est considéré que l'élève a « le niveau minimum requis ».

Elle ouvre de plus, *la possibilité de bifurquer au bout d'un an, vers la voie technologique et autorise le maintien d'une grande diversité pour le choix d'une orientation future.*

Nous verrons cependant plus loin que certains élèves choisissent pour différentes raisons de s'orienter *vers la voie professionnelle même s'ils ont « le niveau requis » pour accéder au Lycée général* (avec un parcours tel que par exemple, l'obtention d'un Baccalauréat professionnel puis d'un BTS puis d'une Licence professionnelle).

2 - L'orientation scolaire vers la voie professionnelle après la classe de 3^{ème}

« Une orientation voire une affectation trop souvent par défaut »

« La voie professionnelle » (puisqu'ainsi dénommée notamment en France même si elle ne prépare qu'aux deux premiers niveaux de qualification en vue de l'obtention d'un CAP et d'un Baccalauréat professionnel (4) se déroule en Lycée professionnel (LP) ou en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Elle est toujours considérée comme *une voie de formation à part, réservée aux jeunes plus ou moins en difficulté*, perception d'ailleurs portée par « l'inconscient collectif » de la Société toute entière, mais aussi pour une large part, au sein de l'Éducation Nationale.

(4) sauf pour certaines élèves qui poursuivent ensuite en BTS

« Elle doit être destinée aux seuls moins bons élèves... » entend-on encore souvent, et de fait, **c'est bien en s'appuyant pour l'essentiel sur le critère d'un niveau scolaire suffisant ou pas, que les élèves pourront accéder au Lycée Général, ou par défaut, seront orientés vers la voie professionnelle.**

On peut à ce stade interroger les contraintes de gestion des ressources humaines et pédagogiques induites ou par ces choix, ou les conditionnant.

Le propos n'est cependant pas de proposer ici à tous les élèves d'aller en Lycée Général, à la fois parce que *certains y échoueraient peut-être du fait de leur seul niveau scolaire* mais également *parce que la voie professionnelle leur propose des modes d'apprentissage mieux adaptés* (pédagogie par projet, démarches déductives) ou en raison *de leur intérêt déjà affirmé pour un avenir professionnel* et qu'ils sont motivés par la réalité de l'exercice d'un métier.

Pour autant, force est de constater que *la perception négative dominante à l'égard de la voie de formation professionnelle est toujours présente au sein de la Société française entière comme au sein de l'Éducation Nationale.*

Nous avons observé ainsi que nombre de parents souhaitent que leurs propres enfants puissent l'éviter, au-delà de propos fort généraux et généreux mais, seulement pour « les enfants des autres » !

Il peut s'agir pour certains, de leur image négative à l'égard des métiers auxquels prépareraient exclusivement les Lycées professionnels car réduits à leur dénomination de « métiers manuels » et pour d'autres, d'une forte corrélation entre niveau de formation et revenu qui engendre leur désintérêt d'inciter leurs enfants à s'orienter dans cette voie de formation.

On peut également encore entendre ici ou là dans certaines classes de Collège, l'injonction adressée à tel ou tel élève : « *si tu ne travailles pas mieux, tu iras en Lycée Professionnel !* », stigmatisant ainsi non seulement cet élève mais également, devant tous les autres élèves, la voie professionnelle que ce soit en Lycée Professionnel ou en CFA.

Il est bien sûr possible de considérer que ces Enseignants, certes très minoritaires, ne sont pas conscients de toutes les incidences de tels propos.

En tout état de cause, de telles stigmatisations sont d'autant plus inappropriées qu'un certain nombre de jeunes, certes minoritaires, choisissent désormais délibérément cette voie à l'issue du Collège en considérant qu'elle peut leur offrir un parcours de formation différent, plus motivant et identique en durée (depuis la préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans) pour obtenir par exemple un BTS correspondant à un métier visé.

Dès lors n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur les causes profondes de la stigmatisation de cette voie de formation ?

Parfois au sein de l'Éducation Nationale

S'agirait-il dans certains cas d'une « facilité » quant à la répartition des élèves à l'issue du Collège ? ou bien de décisions dictées par des préoccupations de disponibilité et de gestion des ressources pédagogiques ?

Le niveau scolaire devient ainsi un critère relativement aisé à utiliser, qu'il s'agisse du résultat des évaluations en classe 3^{ème} et de l'examen du dossier scolaire de chaque élève.

Ceci étant, le nouveau Diplôme National du Brevet, objectif de fin de 3^{ème}, est défini désormais, non seulement en termes de « *connaissances* » classiquement repérées comme déterminant le niveau scolaire, mais aussi également, en « *compétences* », ce qui peut permettre *une meilleure prise en compte dans leur diversité, des capacités de chaque élève.*

Pour autant, le regard que porte la plupart des Enseignants des Collèges et des Lycées généraux s'appuie sur leur absence de connaissance de la réalité de nombre et contenus des Métiers auxquels prépare la voie professionnelle.

Sortis de l'Université puis désormais des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), ils y sont formés pour acquérir connaissances et compétences avec *une identité professionnelle fondée avant tout sur la détention de savoirs académiques*.

Il n'est donc pas question de les stigmatiser eux-mêmes, mais de constater qu'ils méconnaissent pour la plupart, la réalité des métiers autres que ceux de l'École et par ailleurs, de celle proposée par les Lycées professionnels, technologiques et des CFA.

Quant aux préventions à l'égard de l'Apprentissage, ne reposeraient-elles pas sur une prévention « à priori » à l'égard de cette voie alternative de Formation professionnelle initiale, fondée sur sa méconnaissance, ou bien encore sur des cas « d'exploitation » ou d'utilisation abusive d'apprentis par des Entreprises, certes parfois réels mais indument généralisés ?

... Mais tout autant, une dépréciation des métiers dits « manuels » au sein de la Société française

Ces métiers sont en effet définis en tant que « métiers manuels » à partir du moment où ils mobilisent *aussi* (mais avec d'autres !), des savoir-faire ou/et des compétences dites manuelles.

Or, la plupart des personnes qui exercent des fonctions essentiellement « intellectuelles » connaissent-elles la diversité des compétences et pas seulement des « savoir-faire manuels » qu'il faut mobiliser afin d'exercer par exemple, *un métier d'artisan, de chef de chantier ou de dirigeant d'une petite entreprise*

Que sait-on des compétences manuelles certes, mais aussi relationnelles, de gestion des imprévus, de planification et d'adaptabilité permanente qu'exigent la majorité de ces métiers ? Pourquoi cette ignorance de la place également croissante de la voie professionnelle dans les métiers de service ?

Il suffit d'analyser parmi de multiples exemples, *l'ensemble des compétences* que doit mobiliser un agriculteur pour diriger son exploitation, avec notamment celle d'une capacité d'adaptation permanente de la reprogrammation des tâches au jour le jour en fonction des constants et non prévisibles aléas du climat.

Une comparaison avec *bien d'autres pays* permet pourtant d'observer que les métiers dits « manuels » sont tous chez eux, autant respectés et reconnus que les métiers dits « intellectuels ».

Il est donc frappant de constater *combien ce regard relève d'un ressenti (non explicite) ou d'un préjugé*, alors qu'il se situe même plus globalement sur *un plan culturel*.

S'agirait-il donc d'une prolongation « ad aeternam » d'une conception culturelle dominante depuis le Siècle des Lumières (qui a par ailleurs tant apporté !) ?

S'agirait-il d'une gestion sociale sélective et de domination au profit de certains métiers mobilisant *seulement* des compétences dites « intellectuelles » ?

ou tout simplement,

Ne s'agirait-il pas, mais de manière jamais explicitée, d'être en cohérence avec une organisation et une hiérarchie sur un double plan économique (et donc salarial) et social ?

Il y a là, en tout état de cause, *une conception très française qui réduit trop souvent les métiers dits « manuels » au seul exercice (ou presque !) de savoir-faire.*

N'a-t-on pas même entendu un ministre assurément rempli de bonnes intentions, expliquer « qu'il y a *tout de même* de l'intelligence pour diriger chaque main » (ce qui est exact, mais pourquoi dire « *tout de même* » ?)

Extrait d'un Rapport du Collège de France « Propositions pour l'Enseignement de l'avenir » émanant du Collège de France, et malheureusement toujours de pleine actualité (alors qu'il date de ..1985)

« L'enseignement devrait tout mettre en œuvre pour combattre la vision moniste (univoque) de "l'intelligence" qui porte à hiérarchiser les formes d'accomplissement par rapport à l'une d'entre elles (l'intelligence « intellectuelle »), et devrait multiplier les formes d'excellence socialement reconnues... »,

plus loin :

«Il faudrait combattre toutes les formes, même les plus subtiles, de hiérarchisation des pratiques et des savoirs - notamment celles qui s'établissent entre le "pur" et "l'appliqué", et entre le "théorique" et le "pratique" (ou le " technique") »

et plus avant encore :

**« Ces formes revêtent une force particulière dans la tradition scolaire française... »
« il s'agit là d'une forme transformée de la hiérarchie sociale »**

Le propos n'est pas d'affirmer que « tout est dans tout, et réciproquement ! .. » mais que *les regards*, ici à l'égard de la diversité des métiers et des compétences attendues, et donc également à l'égard des formations qui y préparent, *sont pour l'essentiel, déterminés par notre organisation sociale et culturelle.*

Ils participent ainsi *aux fondements et à une légitimation* - y compris en s'appuyant sur la durée des études correspondantes- *des hiérarchies professionnelles* (si ce n'est des grilles de rémunération).

Et pourtant, une incontestable évolution de l'Éducation Nationale

L'Éducation Nationale a pris depuis une dizaine d'années, de nombreuses initiatives pour « valoriser » la voie professionnelle, avec en particulier *l'instauration du Baccalauréat professionnel (préparé en quatre et dorénavant en trois ans), la création des « Lycées des Métiers » puis des « Campus des Métiers et des Qualifications » et désormais « le développement de l'Apprentissage en Lycées professionnels (et en Lycées généraux et technologiques)».*

Il a été possible de s'interroger, même si c'est au passé, sur le fait qu'affirmer que l'on voulait « valoriser l'Enseignement professionnel » *sous-tendait* (même de manière implicite) qu'il s'agissait d'un enseignement de « rang inférieur » puisqu'il fallait encore le valoriser, au lieu de le mettre simplement sur le même plan que les autres voies. En revanche, la dernière Réforme du Lycée professionnel fait heureusement référence à sa « transformation » plutôt que sa seule « valorisation ».

L'émergence de nouveaux choix de la part de *certains* élèves

Nous observons un nombre significatif - quoique encore minoritaire - de jeunes qui choisissent délibérément la voie professionnelle pour obtenir un Baccalauréat professionnel (puisque désormais seulement 3 ans) avant de préparer un BTS et cela *sans « orientation par la négative » puisqu'ils auraient pu aller en Lycée général dès lors qu'ils en avaient « le niveau » (scolaire).*

Il est d'ailleurs surprenant qu'aucune enquête globale n'ait été réalisée jusqu'à présent (sauf erreur) pour en connaître le nombre et la proportion.

Certains effectuent aussi malheureusement ce choix *par manque de moyens financiers pour poursuivre des études longues*, même s'ils pourront peut-être poursuivre ultérieurement dans le cadre de « la formation tout au long de la vie ».

Par ailleurs, d'après une enquête de l'AFEVE (septembre 2013), ce sont ainsi au total, 21 % des Collégiens qui auraient « préféré » à l'issue de la classe de 3^{ème} aller en Lycée professionnel plutôt qu'en Lycée général.

Ceci étant, au regard de cette proportion qui retient l'attention, ont-ils tenu ce discours de « préférence » par intériorisation ou par anticipation d'un « échec scolaire » considéré comme probable au Lycée général au regard de ses critères de réussite ou simplement parce qu'ils « en avaient ras le bol » d'une formation par trop exclusivement générale ?

Un équilibre général et méconnu des effectifs entre les trois voies

Il est à souligner que c'est *près de la moitié des jeunes en âge d'être en Lycée qui se forme d'ores et déjà dans le cadre de la voie professionnelle si l'on se réfère aux trois premiers niveaux de qualification.*

Il convient d'additionner l'ensemble des effectifs correspondant aux élèves qui préparent l'un des trois premiers Diplômes professionnels (CAP, Baccalauréats professionnels et BTS) correspondant aux trois premiers niveaux de qualification, c'est-à-dire les effectifs des Lycées professionnels *et* ceux des classes de BTS en Lycées généraux et technologiques (5)

NB : Ce décompte ne prend pas en compte bien entendu, les effectifs en classes de première et terminale technologiques qui sont plus à « rapprocher » de la voie générale au Lycée. _

Or au-delà d'une simple question sémantique, cette donnée d'ordre quantitatif n'est jusqu'à présent que trop rarement soulignée, probablement du fait d'une volonté de dissocier la voie technologique (car « de niveau supérieur ») de la voie professionnelle et de la rapprocher dans la voie générale, y compris dans les statistiques produites par l'Éducation Nationale.

Pourtant *il n'est pas contestable que les classes en Lycées de CAP, Baccalauréat Professionnel et de BTS sont toutes des formations professionnelles* (au sens propre du terme) préparant aux trois premiers niveaux de qualification attendus dans les Entreprises.

(5) voir en annexe 4 page 77

De plus, les effectifs en forte croissance des jeunes en apprentissage et aux mêmes niveaux ,ne sont pas ici pris en compte, ce qui rendrait cette comparaison encore plus marquante.

Sera-t-il donc possible d'éviter de porter un jour et de manière durable, un regard plus ou moins condescendant, au sein d'un pays moderne à l'égard de la moitié de sa jeunesse adolescente ?

Nous voyons donc qu'évoquer « l'orientation » des jeunes renvoie à des choix de Société.

3 - Propositions d'amélioration

C'est à partir de cet Etat des lieux complété par la présentation plus détaillée en Annexe 1 que des propositions d'amélioration sont présentées dans la deuxième partie du Rapport, page 43 afin de renforcer de manière significative l'efficacité de l'orientation à l'issue des Collèges.

III- L'ORIENTATION au sein du *LYCÉE PROFESSIONNEL*

1-Les objectifs, dispositifs et modalités tels que prévus par l'Education Nationale :

Ils sont *présentés de manière détaillée pour les lecteurs qui souhaitent en prendre connaissance dans l'Annexe 2 page 64.*

Il est donc proposé au lecteur de s'y reporter

2 – En résumé et pour l'essentiel :

Lorsque les élèves rentrent en Lycée professionnel, ils ont théoriquement déjà fait le choix d'une première orientation professionnelle , si ce n'est d'un métier.

Pour autant, *une période de consolidation de leur choix d'orientation est désormais prévue à leur arrivée en Lycée professionnel sur une période de 7 à 8 semaines (avant les vacances d'automne dans la majorité des cas, des exceptions existent) avec une possibilité de réorientation (tout du moins en théorie, car elle dépend bien sûr du nombre de places disponibles).*

Par ailleurs, *leur(s) premiers stages de formation en entreprise* (appelés Période de Formation en Milieu Professionnel) peuvent leur permettre de conforter (ou non !) également leur orientation professionnelle.

3 - Les point forts et les réussites :

L'AFDET a constaté que la dernière Réforme du Lycée Professionnel (dénommée « la Transformation de la Voie Professionnelle ») a eu incontestablement *un impact positif quoiqu'insuffisant sur les démarches d'orientation en Lycées Professionnels.*

Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un *accompagnement personnalisé* qui permet à l'élève de mieux se connaître, de *poursuivre ses recherches d'orientation et de consolider ses acquis en français et mathématiques* (soit 265 heures pour les 3 années de baccalauréat).
- De la création en classe terminale, d'un module « *d'insertion vers la vie active* » et d'un module de « *poursuite d'études après la terminale* » à choisir à l'issue de la classe de première.
- de l'instauration du principe de *la co-intervention par un Professeur de formation générale et un Professeur de formation professionnelle* pour *donner du sens à tous les apprentissages et faire le lien entre les matières générales (français et mathématiques) et les activités liées à leur spécialité.*
- de la réalisation d'un *Chef d'oeuvre par les élèves de 1^{ère} et en Tale* pour *développer également leurs compétences transversales ainsi qu'un travail collaboratif dans le cadre d'une démarche de projet.*

- du développement des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou stages en Entreprise** qui permettent aux élèves de pratiquer mais aussi d'avoir une vision plus réaliste du marché du travail et de la vie économique.
- du passage de certaines épreuves des **Diplômes Professionnels (CAP ou Baccalauréat Professionnel en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et de présentation à l'oral** qui permettent à des élèves de s'épanouir, de prendre confiance en eux et de favoriser les élèves volontaires et motivés malgré leurs difficultés.
- **de la possibilité de plus petits effectifs dans certaines séries** qui permet de mettre en place une pédagogie différenciée et d'instaurer un lien privilégié entre les élèves et les professeurs qui inter-agissent ainsi de manière plus attentive à l'autre.
- de la création de **nombreux Vademecum** qui permet aux Enseignants d'évoluer dans leurs pratiques afin de mieux accompagner dans les programmes les élèves qui leur sont confiés.
- du développement **des entretiens individuels et des tests d'orientation** qui sont des éléments clés dans le parcours d'orientation de l'élève.
- de la création de **l'application numérique FOLIOS** qui permet à chaque élève de consigner toutes ses recherches liées à son projet personnel d'orientation.
- du développement de **Forums, visites d'Entreprises et de témoignages d'anciens élèves** qui sont également des événements qui permettent à l'élève de conforter ses choix.

On peut ici parler plus globalement de la mise en œuvre d'une **Education au choix**.

4 - Les difficultés :

Pour autant, il a été observé quelques points faibles entraînant des difficultés.

Il s'agit notamment :

Pour les élèves et leurs familles :

- **d'une présentation par « familles de métiers »** dont les dénominations entraînent souvent une grande difficulté de compréhension de la part des élèves en classe de 3^{ème} de Collège ainsi que de celle de leurs parents afin de repérer quel Baccalauréat professionnel ou CAP demander dans l'hypothèse d'un orientation vers la voie professionnelle.

En conséquence le choix de la poursuite vers tel ou tel Baccalauréat professionnel après la classe de seconde de famille de métiers est trop souvent conditionné par l'offre de formation c'est à dire par les Baccalauréats présents dans l'Etablissement où étudie l'élève et non pas par l'envie profonde de celui-ci d'exercer tel ou tel métier.

En effet, les élèves et leurs familles sont peu mobiles et lorsque l'élève se sent bien dans un lycée, il y reste fréquemment même si l'offre de formation disponible ne correspond pas à ses aspirations.

- **Une certaine déprofessionnalisation du Baccalauréat professionnel** dès lors que le choix de tel ou tel Baccalauréat professionnel et d'un ou plusieurs métiers est de fait, retardé d'un an. Dans une certaine mesure, on est passé d'un Bac pro en 3 ans à un Bac pro en 2 ans.

Pour les Enseignants :

- d'un grand nombre de **changements majeurs et simultanés dans les contenus de programmes** dans certaines filières et *des problèmes de compréhension* à prendre en compte d'un seul coup, du fait de l'application de cette réforme dont *l'ampleur n'avait pas été probablement mesurée.*
- la mise en place **d'une nouvelle organisation globale du Lycée professionnel** entraînant un *investissement supplémentaire pour les Chefs d'Etablissement et les Enseignants,*
- du **temps d'adaptation** pour constituer des binômes de professeurs compatibles et efficaces
- de **la complexité à articuler le rôle du professeur principal et de celui de tous les enseignants en matière d'orientation.**
- **de la difficulté à faire comprendre par les élèves, les atouts de la voie de l'apprentissage mais aussi ses exigences et difficultés** (ce qui amène certains d'entre eux qui disent « ne pas aimer l'école » mais qui ne trouvent pas non plus d' employeur, à devenir parfois des « décrocheurs malgré l'accompagnement des équipes».

5 - Des propositions d'améliorations :

C'est à partir de cette analyse que des propositions d'amélioration sont présentées dans la deuxième partie du Rapport page 43 afin de renforcer *de manière significative* l'efficacité de *l'orientation au sein des Lycées Professionnels* et de *poursuivre l'acquisition de compétences transversales.*

IV - L'ORIENTATION A L'ISSUE DU LYCEE PROFESSIONNEL

1-En Formation professionnelle initiale

Après l'obtention d'un CAP

Les CAP sont tous conçus pour *déboucher principalement vers une première insertion professionnelle.*

Un certain nombre de passerelles sont cependant *organisées pour accéder en seconde ou première année de Baccalauréat professionnel.*

Après la réussite d'un Baccalauréat professionnel

Les Baccalauréats professionnels ont été conçus pour *déboucher principalement après leur obtention, vers une première insertion professionnelle.*

Certaines Entreprises, en particulier dans le secteur industriel, considèrent que le Baccalauréat représente désormais *le premier* niveau de qualification requis.

L'obtention d'un Baccalauréat professionnel permet également aux Lycéens de poursuivre en vue de l'obtention d'un BTS que ce soit en tant qu'étudiant en LGT ou en tant qu'apprenti.

Un tel choix suppose cependant *une véritable détermination* de leur part ainsi que *l'acquisition préalable d'un niveau approprié de connaissances et de compétences générales*.

Certains Lycées généraux et technologiques proposent à cet effet *au début de la première année de BTS, une première période de compléments en formation générale à l'attention de ces Lycéens professionnels* (pendant que simultanément les Lycéens issus de la voie technologique (ou éventuellement générale) ont comme objectif, le développement de compétences professionnelles.

Nombre d'Entreprises en particulier dans le secteur tertiaire, considèrent que le BTS représente *le premier* niveau de qualification requis.

Par ailleurs, *certaines Lycéens professionnels s'inscrivent en Université*, et ce, parfois pour des raisons financières en bénéficiant du statut d'étudiant (accès au restaurant universitaire, bourse,..), mais, à défaut de programmes personnalisés d'adaptation, obtiennent *peu de réussite au regard des objectifs poursuivis et des connaissances générales attendues*.

2- En Formation continue

Tous les jeunes détenteurs d'un CAP ou d'un Baccalauréat professionnel peuvent ensuite s'ils le souhaitent, acquérir une qualification de niveau supérieur que ce soit par la formation continue ou la Validation des acquis de l'Expérience.

Il est ainsi remarquable de souligner les parcours de certains jeunes qui ont obtenu un Baccalauréat professionnel *en retrouvant alors « du sens à leurs apprentissages »*, puis **ont réussi un BTS**, et même parfois ensuite *une Licence professionnelle*.

3 - Des propositions d'améliorations :

C'est à partir de cette analyse que des propositions d'amélioration sont présentées dans la deuxième partie du Rapport page 43 afin de renforcer *de manière significative* l'efficacité de *l'orientation à l'issue des Lycées Professionnels* et de *poursuivre l'acquisition de compétences transversales*.

V - L'ORIENTATION en LYCEE GENERAL et en LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

1-Les objectifs, dispositifs et modalités tels que prévus par l'Education Nationale :

Ils sont *présentés de manière détaillée* pour les lecteurs qui souhaitent en prendre connaissance *dans l'Annexe 3 page 71*.

Il est donc proposé au lecteur de s'y reporter.

2- En résumé et pour l'essentiel :

L'orientation scolaire joue *un premier rôle décisif à la fin de la classe de seconde générale*.

En effet, chaque élève doit choisir entre poursuivre dans la voie *générale* ou dans la voie *technologique*.

2.1– L'orientation à l'issue de la classe de seconde vers la voie générale

« C'est l'orientation la plus souvent privilégiée »

Chaque élève doit alors choisir une filière.

Jusqu'en 2019, la **filière Scientifique (S)** du Baccalauréat Général captait l'essentiel du recrutement des élèves de seconde.

Ainsi, une large majorité d'élèves l'empruntait pour se diriger vers l'enseignement supérieur ou les classes préparatoires étant partout repérée comme la filière de « l'excellence ».

Sa réputation était telle que certains élèves la choisissaient même s'ils n'avaient pas un attrait particulier pour les sciences et les carrières correspondantes.

Elle était ainsi fréquemment choisie par ceux qui avait le niveau scolaire requis le plus souvent et d'autre part, avec des parents aux capacités financières suffisantes, pour envisager des études plutôt longues.

Dans ce contexte, les **filières Economique et Social (ES)** et **Littéraire (L)** avaient bien du mal à élargir leur recrutement, alors même que *de nombreux secteurs d'emplois considéraient déjà que les profils de ces élèves étaient très intéressants*.

Pour autant, on observait année après année, que la répartition des élèves entre les trois séries de la voie générale n'était pas nécessairement cohérente avec *la nature de leur projet de formation ou de métier, leurs goûts et aptitudes*, et qu'elle était très souvent la conséquence, outre *le prolongement d'incertitudes bien normal à cet âge, d'un effet dominant de la hiérarchisation instaurée entre les trois séries S, L et ES*.

Extrait du Rapport du Haut Comité des Carrières scientifiques et techniques (2013)

La filière S :

« Plusieurs données attestent ainsi que la filière S est fréquemment déviée de son objectif principal, à savoir celui de préparer aux études supérieures à caractère scientifique ou technologique, et cela a pour conséquence de brouiller peu à peu la cohérence entre le choix des filières par les lycéens et leur projet de formation.

En effet, dans l'Enseignement secondaire, la filière S reste prédominante puisqu'elle concerne, en 2010, 34 % des demandes d'orientation à l'issue de la seconde, avec un accroissement constant depuis dix ans (+ 3,68 points soit une augmentation supérieure aux séries ES et L).

En revanche, les demandes pour la série STI (*nb : de la voie technologique*) ont diminué de 1,8 points depuis 2002 et ne représentent plus que 6,09 % du total², ce qui pourrait être mis en rapport avec la perte des emplois industriels en France.

Ainsi, en 2008, le nombre d'élèves de terminale inscrits en filière STI est inférieur de 18 % au nombre d'élèves inscrits en 1996.

Ces données confirment que « la série S est aujourd'hui identifiée par les jeunes, les familles et l'ensemble de la société comme étant la principale filière de recrutement des carrières scientifiques.

Les formations scientifiques sont ainsi « la plupart du temps assimilées à la seule série S de la voie générale, du fait d'une confusion par « proximité sémantique » ainsi qu'en raison des critères de sélection actuels – implicites ou explicites – au sein du système éducatif ».

En 2019, l'une des grandes ambitions de la nouvelle Réforme du Lycée général et technologique décidée par le Ministre JM. Blanquer est de faire évoluer celui-ci afin que s'améliorent les critères de choix des Lycéens. Il est possible de souligner l'ampleur de son ambition ainsi que jusqu'à présent, certaines difficultés de mise en œuvre concrète.

En conséquence, les cartes sont rebattues puisqu'il est désormais possible pour chaque élève choisir dès la première un parcours plus personnalisé, composé d'une culture commune et d'enseignements de spécialité (douze au total) présentés à égalité.

Cette nouvelle organisation modifie par elle-même structurellement le Baccalauréat ainsi que le principe de l'orientation vers l'Enseignement supérieur tel que des générations précédentes l'ont connu jusqu'alors.

Le principe déterminant devient la possibilité de différer quelque peu ses choix en « gardant toutes les portes et passerelles ouvertes » et d'investir de nouveaux champs disciplinaires rénovés en lien avec les appétences des élèves pour telles ou telles disciplines.

Elle a également introduit au Lycée en seconde, 54 heures d'accompagnement à l'orientation, des enseignements optionnels inégalement répartis d'un Etablissement à une autre et deux nouvelles disciplines liées au numérique en réponse aux évolutions de notre Société.

On trouve ainsi en classe de seconde générale, l'Enseignement obligatoire des sciences, numériques et technologies (SNT) et en classes de première et terminale, l'Enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) qui depuis peu se voit, entre autres,

2

conforté par la possibilité d'un accès aux classes préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Mais comme pour toute nouvelle discipline, le flux d'élèves l'empruntant reste faible au regard d'autres Enseignements de spécialités

Si on retrouve largement au sein d'un même Etablissement la présence des trois anciennes voies réformées (S, L, ES), il n'en est pas de même pour d'autres spécialités comme Arts-Théâtre ou encore Sciences de l'ingénieur. Il est alors difficile de les faire découvrir à tous les élèves.

Il s'agit en l'occurrence de « l'effet structure » ou en d'autres termes, de l'hétérogénéité de situation entre les Etablissements, certains ayant la capacité de proposer à leurs élèves un nombre important de spécialité, et d'autres, un nombre plus réduit.

Ainsi, la palette de choix sera forcément contrainte pour nombre d'élèves selon *le nombre de places disponibles par spécialité* (offre/ demande), selon *chaque Lycée* et selon *chaque territoire* même si *des mesures de régulation sont organisées comme par exemple, des accords entre Etablissements.*

Cette réorganisation n'est pas sans incidence sur l'orientation car les élèves doivent, dès la fin de la classe de seconde, *composer des parcours de formations répondant dans les faits aux actuelles attentes de l'Enseignement supérieur où les Sciences fondamentales restent encore très largement dominantes* dans de nombreux cycles de formations (Portails, CPGE...).

Cette situation contrainte par un pilotage par l'offre conduit à nouveau un certain nombre d'entre eux à construire des parcours de formation même s'ils n'ont pas d'intérêt particulier à l'emprunter.

Ainsi par exemple, l'enseignement optionnel Sciences de l'Ingénieur n'est plus privilégié pour une intégration en Classe préparatoire aux grandes Ecoles d'Ingénieurs, ce qui a comme effet que les élèves s'en détournent au fil des ans, avec par ailleurs, une concurrence accrue entre les Universités et ces Ecoles.

Cependant, une « *Charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens* » a été signée en janvier 2019 par les Ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, ainsi que par les principales Conférences rassemblant les Universités.

Il est ainsi indiqué dans l'article 3 que :

« Les signataires s'accordent pour rappeler que *les attendus de l'Enseignement supérieur sont les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite dans chaque filière.* [...].

Les signataires s'engagent à informer les candidats que, *compte tenu de l'ouverture et de la diversité des parcours que la réforme du baccalauréat garantit,* les attendus ne sont pas destinés à exiger un enseignement de spécialité ou un parcours scolaire pour pouvoir entrer dans une formation d'Enseignement supérieur, ni à limiter des choix ou créer de véritables conditions d'entrée dans une formation de l'Enseignement supérieur ».

L'AFDET propose de *valoriser par la pédagogie de l'exemple, les parcours de jeunes issus de l'Enseignement professionnel et technologique,* sans préjudice des ajustements que les Pouvoirs Publics souhaiteront apporter pour faciliter ces passerelles et la diversité des voies permettant la poursuite de cursus vers le niveau supérieur.

Un Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale sur « *l'analyse des vœux et affectations dans l'Enseignement supérieur des bacheliers 2021 après la Réforme du Lycée général et technologique* » fait état d'une amélioration de la cohérence entre la Réforme du Baccalauréat et l'Enseignement supérieur, *en essayant* de distinguer les notions de « *sélection* » et de « *conseil* » de la part des Universités.

2 - L'orientation à l'issue de la classe de seconde vers la voie technologique :

«Une orientation pour les élèves considérés ou se définissant comme « moyens » et qui le plus souvent, n'envisagent pas nécessairement de poursuites d'études longues »

En 2019, à l'instar de la voie générale, la voie technologique a été également réorganisée, tout en gardant ses trois caractéristiques :

1-*la possibilité d'y accéder à l'issue de la classe de seconde générale* et non de troisième comme pour la voie professionnelle, *ce qui donne aux élèves, une année de plus pour « réfléchir »*,

2- *des contenus de formation avec des démarches et contenus plus technologiques* que ceux de la voie générale, et *des démarches plus conceptuelles* que ceux de la voie professionnelle,

3-*une finalité affichée, à savoir celle d'une poursuite d'études courtes* avec la préparation ultérieure d'un Diplôme relevant de l'Enseignement supérieur, essentiellement *un BTS* puis par la suite, fréquemment *une Licence professionnelle* ou *un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)*. Quelques étudiants rejoignent également une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE Commerces, Ingénieur...)

Dans les faits, une première distinction ou sélection d'élèves ayant été déjà réalisée en fin de troisième par l'accès de certains d'entre eux vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage, *les paramètres déterminants d'une orientation vers la voie technologique à l'issue de la classe de seconde sont de plusieurs ordres.*

Ils se fondent pour la plupart des élèves, à la fois sur *le niveau scolaire (académique), leur attrait pour la technologie* et les techniques propres au secteur de l'Industrie ou pour le secteur des Services, parfois sur *une première idée du métier visé du BUT ou du BTS* puis éventuellement de la *Licence professionnelle*, pour y accéder, et enfin souvent sur *leur refus à ce stade, d'envisager des études supérieures longues (au-delà de bac +2 ou +3).*

On peut regretter que l'accès aux études supérieures longues, à l'issue d'un BUT ou BTS, ne soit pas plus facilité, alors que de nombreux secteurs économiques en soulignent l'utilité et même la nécessité. L'apprentissage peut ici encore, constituer une alternative pour la poursuite de cursus.

On peut regretter par ailleurs que dans ce contexte de facto-socialement sélectif, de plus en plus fréquemment là aussi, *ce soit par manque de moyens financiers de la part de certaines familles*, que des élèves de « bon ou très bon niveau » qui seraient motivés pour des études longues ou/et par un métier accessible à l'issue d'études longues, soient amenés à rentrer « par défaut » dans une filière technologique.

Pour autant, rappelons également qu'il n'y a pas de corrélation directe entre la durée des études exigée et la garantie de trouver un emploi correspondant.

La diversité des filières technologiques

Ces réflexions seraient ensuite à différencier selon les diverses filières technologiques tant chacune présente de fortes spécificités.

Ne sont donc présentés ici que quelques éléments :

1-L'orientation vers les filières technologiques *Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG), de la Santé et du Social (STSS)* :

En première analyse, et parmi les critères précédemment identifiés, le choix de ces filières est souvent déterminé outre le « niveau scolaire », par « le peu d'intérêt pour des études longues » ou/et l'intérêt plus marqué pour des métiers ici mieux identifiés : représentant commercial, gestionnaire, expert-comptable, infirmière, avec la perspective de progresser professionnellement en cours d'emploi (VAE, formation continue) .

2-L'orientation vers les filières technologiques *des Sciences et technologies de l'Industrie et du Développement durable (STI2D)* :

Cette série STI2D a déjà été fortement renouvelées en 2011 et simplifiées pour aboutir à un Baccalauréat et deux enseignements de spécialité en terminale, *Physique-chimie* et *Mathématiques* et Ingénierie innovation et développement durable (2I2D) qui offre à partir de la Terminale, la possibilité aux élèves de rejoindre un Enseignement spécifique parmi les quatre proposés.

On peut comprendre à ce propos que les propositions d'appellation de l'Inspection Générale retenues par le Ministre d'alors pour ces quatre enseignements spécifiques, à savoir : *architecture et construction, énergie et environnement, innovation technologique et éco-conception, systèmes d'information et du numérique*) intégraient le souci de se démarquer absolument de la voie professionnelle (et donc de ne pas apparaître comme trop « professionnelles »).

Cependant pour ce qui concerne la problématique de l'orientation, *ces appellations peuvent être source de quelque perplexité pour nombre d'élèves et leurs familles*, et aller ainsi parfois à l'encontre du but recherché, par un effet quelque peu dissuasif lorsqu'ils n'ont que peu ou pas d'idées à propos des Métiers que recouvrent ces appellations.

Les paliers d'orientation et les objectifs globaux de qualification

L'orientation scolaire à l'issue de la classe de seconde générale correspond au deuxième palier d'orientation, après le premier palier à la fin du Collège.

Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie ministérielle dénommée pour simplifier « de bac -3 à bac +3 » qui consiste à agir afin que *tout élève rentrant en seconde générale puisse ensuite accéder au moins à un niveau et un diplôme de niveau 4* (norme européenne).

Cet objectif se situe d'ailleurs dans le prolongement avec l'objectif officiel ainsi résumé : « 100-80-50 » c'est à dire : « Obtenir avant la sortie du système éducatif, 100% d'une classe d'âge avec au moins le niveau 2, puis parmi ceux qui poursuivent, 80 % au niveau 3, et parmi ceux qui poursuivent, 50 % au moins au niveau 4 »

Ces trois objectifs, de portée nationale et à visée macroéconomique, sont fondés à la fois sur la nécessité d'avoir *des repères simples en vue d'une mobilisation partagée par tous les acteurs, à des objectifs économiques et sociétaux* (« pas un jeune arrivant sur le marché du travail sans au moins une Certification professionnelle de niveau 2 » et « une montée en qualification des jeunes en particulier aux niveaux 3 et 4 »).

3- Les point forts de l'information sur les métiers et de l'orientation en Lycée général et en Lycée général et technologique

Aucune nouvelle disposition n'avait été véritablement instaurée durant des années au sein des Lycées généraux et technologiques dans ce domaine, hormis *des stages en entreprises facultatifs organisés dans certaines filières technologiques, quelques rencontres avec des professionnels mis en place par certains lycées hors temps scolaire, des rencontres avec des Universités* et bien sûr, *des visites de salons sur les métiers ou/et les formations de l'Enseignement supérieur (actions auxquelles les sections et comité régionaux de l'AFDET contribuent activement).*

On peut mentionner également à ce titre, *des séquences pédagogiques lors de certains enseignements disciplinaires* comme par exemple en économie, lorsque le professeur prend en compte cette dimension.

Probablement, il a été pendant longtemps, même implicitement, considéré qu'un élève de Lycée devait avant tout « passer son bac » afin d'accéder à l'Enseignement supérieur et donc se préoccuper avant tout de son orientation « scolaire », et que ce n'est *qu'ensuite qu'il aurait le temps de s'informer sur les métiers et de réfléchir à un choix professionnel plus précis.*

D'où l'instauration d'une mesure alors particulièrement innovante

Le Parcours Avenir est en effet clairement défini également *pour tous les Lycéens* dans le cadre de la dernière Réforme du Lycée de janvier 2019.

Il s'agit d'une disposition que l'on pourrait caractériser de « structurelle » puisque *ce sont 54 heures au programme et par an* qui doivent désormais être affectées à « l'information sur les métiers et l'orientation ».

Un tel affichage peut être considéré comme décisif quand on sait que le mode d'organisation du Système éducatif français amène les enseignants à ne considérer *qu'aucun domaine n'est pris véritablement au sérieux au sein des Etablissements du second degré tant qu'il ne fait pas l'objet d'un horaire dédié (et autant que faire se peut, d'un champ disciplinaire).*

4- Les difficultés

L'orientation en fin de seconde de détermination est toujours essentiellement *scolaire* car *depuis la récente Réforme des Lycées, les préoccupations des élèves reposent surtout sur la nécessité de choisir à court terme (en fin de 2nd), l'un des Baccalauréats proposés :*

- un Baccalauréat général, avec le choix des Enseignements de spécialités à effectuer dès la classe de première, puis en terminale, ou*
- un Baccalauréat technologique, avec un choix d'enseignement spécifique et celui entre plusieurs séries en fin de première.*

Il a pu cependant quelque peu commencer à réfléchir sur son avenir et ses goûts à partir de ses choix en seconde, sinon sur ses aptitudes.

De plus, pour de nombreux élèves de seconde, le passage en Lycée impose un nouveau rythme scolaire en réponse aux acquis disciplinaires attendus, ce *qui ne leur laisse que peu de temps pour investiguer pleinement l'orientation la plus appropriée à leur projet professionnel s'il existe déjà et à leur capacité d'en définir un et d'y réussir.*

En conséquence, *leurs démarches ne s'appuient pas toujours sur la prise en compte d'une démarche d'information sur les secteurs d'activités et les métiers à venir*, en d'autres termes sur la perspective d'une orientation professionnelle à moyen terme susceptible d'éclairer leur orientation scolaire.

On observe par ailleurs chez les familles, *un réflexe quasi naturel à opter plus facilement pour un Baccalauréat général*, là où un Baccalauréat technologique pourrait permettre à certains élèves d'aller vers l'Enseignement supérieur du fait de représentations sociales encore négatives ou réservées à l'égard des séries technologiques.

Enfin, les élèves doivent, dès la fin de la classe de seconde, composer des parcours de formation répondant aux actuelles attentes de l'Enseignement supérieur où *les Sciences restent encore très largement dominantes dans de nombreux cycles de formations (Portails, CPGE...)*, ce qui conduit, un certain nombre d'entre eux, à construire des stratégies de parcours de formation même s'ils n'ont pas d'intérêt particulier à les emprunter.

En conséquence, *certain abandonnent l'idée de suivre des enseignements de spécialité pour lesquels ils auraient un plus grand intérêt.* Ainsi par exemple, l'enseignement de spécialité *Sciences de l'Ingénieur* n'est plus favorisé pour une intégration en classe préparatoire aux écoles d'ingénieurs, les élèves à priori intéressés en première s'en détournent au fil des ans pour finalement l'abandonner définitivement en terminale au profit des mathématiques.

La place de l'orientation durant l'année de Terminale se voit donc paradoxalement en partie éclipsée par la nécessaire préparation au Baccalauréat en ne laissant que peu de temps aux élèves pour se concentrer pleinement sur leur choix de poursuite d'études ou/et de projet professionnel alors même que la question du choix d'orientation se pose rapidement à eux cette année-là selon la procédure de formulation des vœux dans Parcoursup.

VI- L'ORIENTATION A L'ISSUE DU LYCEE GENERAL ET DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

1-La difficulté d'un choix par chaque lycéen dans un contexte d'une grande complexité dominé par l'offre disponible et accessible

Ainsi la question essentielle en matière d'orientation à l'issue du Lycée et à l'entrée en Université réside dans *le choix de la « bonne filière »* au regard d'un projet professionnel déjà ou pas (peu) identifié et principalement des *critères de recrutement des Etablissements du Supérieur* en fonction du parcours suivi au Lycée.

Le dispositif d'orientation permet à chaque Lycéen de Classe terminale d'indiquer ses vœux et demandes dès la fin du deuxième trimestre, sachant que la preuve de la réussite au Baccalauréat sera à fournir par la suite.

Ce dispositif a ainsi mis en évidence quelques tendances lourdes *sans constater jusqu'à présent, d'évolution notable durant ces dernières années.*

On observe ainsi un choix toujours prioritaire de la part de nombre de « très bons élèves » pour *les classes préparatoires*, avec cependant, le constat d'une auto-dévaluation de la part de certains d'entre eux d'origine modeste qui croient que « ces classes ne sont pas faites pour eux » (même s'ils pourraient obtenir une bourse).

On observe cependant une concurrence nouvelle avec le choix de la part de « très bons élèves » de s'engager directement dans *certaines Bachelors* ou vers *certaines Ecoles réputées à l'étranger* (Suisse, Canada..).

On constate ensuite la forte attractivité en premier lieu, *des IUT pour préparer désormais un BUT* puis celle *des Lycées généraux et technologiques afin de préparer un BTS* et ensuite éventuellement *une Licence professionnelle.*

Un récent Rapport de l'Inspection générale de l'Education Nationale (janvier 2022) souligne cependant que *le taux d'affectation en Enseignement supérieur de Bacheliers technologiques en Bachelor Universitaire de technologie (BUT)*, ainsi que celui de *Bacheliers professionnels en BTS* a augmenté significativement en 2021.

Ce Rapport indique par ailleurs, que ces choix sont *exprimés non seulement par les élèves de la voie technologique*, mais également et fortement par *des élèves de la voie générale.*

Il est probable que *la perspective d'études post-bac plus courtes* ainsi que *la bonne image de ces Diplômes professionnalisants sur le marché du travail* en soient les principales raisons.

Quant à la majorité des autres orientations en Universités - les plus nombreuses- elles sont souvent motivées par *le choix d'une filière si ce n'est d'un métier*, mais aussi fréquemment par *des orientations par défaut*, que ce soit à l'égard de la filière obtenue ou du fait de la décision d'acceptation ou pas de telle ou telle l'Université.

Un autre fait notable est celui des *réorientations pendant ou à l'issue du premier cycle général universitaire*, vers la voie technologique en Lycée ou en CFA pour la préparation d'un BTS ou parfois même vers la voie professionnelle pour la préparation d'un Baccalauréat professionnel en vue de l'accès à un métier un peu tardivement identifié.

Enfin, une nouvelle disposition décidée par JM. Blanquer Ministre de l'Education Nationale, à savoir de confier depuis la rentrée 2018, à *deux professeurs principaux de classe de terminale*, la responsabilité de *l'aide à l'orientation pour leurs élèves*, devrait faciliter l'orientation à l'issue du Lycée.

2- Les point forts et les réussites :

- Il est probable que la dernière Réforme du Lycée permettra *peu à peu* aux Lycéens de la voie générale de ***mieux prendre en compte les attentes et les critères de recrutement des Universités*** (qui seront toujours présents, ne serait-ce que par le nombre de places disponibles par filière et par Université).
- Simultanément, l'information et ***l'attention nouvelle que portent nombre d'Universités et de grandes Ecoles à l'égard de l'impact de la Réforme des Lycées*** pourrait les amener à *faire évoluer quelque peu leurs attentes et peut-être leurs critères* de recrutement car la mise en œuvre de celle-ci devrait entraîner progressivement *l'arrivée de nouveaux profils d'élèves*.
- ***La Réforme de la voie technologique de 2018 semble apporter des réponses plus satisfaisantes aux besoins d'une main d'œuvre qualifiée de bons niveaux*** en particulier dans les domaines technologiques et scientifiques.

3 - Les difficultés :

- La Réforme du Lycée général a porté sur l'ensemble des Lycées généraux mais ***sans prendre véritablement en compte la Réforme de la Voie technologique*** qui avait été définie en 2018.

On constate ainsi à la rentrée 2021, une baisse d'effectifs pour plusieurs séries de la voie technologique, notamment en STI2D, STL SPCL. Par contre, la série STMG semble bien moins impactée.

Cette situation est particulièrement problématique pour les séries faisant appel en leur sein à des enseignements scientifiques, alors même qu'elles offrent un parcours de réussite aux élèves faisant le choix de s'y engager.

Ce constat conduit à *se demander si la voie technologique a pu souffrir de l'attractivité de la réforme de la voie générale* et par ailleurs, *de la transformation de la voie professionnelle*.

4- Des propositions d'améliorations

C'est à partir de cette analyse que des propositions d'amélioration sont présentées à partir de la page 43, afin de renforcer *de manière significative* l'efficacité de l'orientation après l'obtention d'un Baccalauréat.

VII- LA PARTICIPATION DU MONDE PROFESSIONNEL A L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET L'AIDE A L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES

« Pour la découverte du monde du travail et l'information sur les métiers et les formations »

1 - Une situation très diverse selon la réalité économique et le niveau d'engagement de chaque entreprise ou/et branche professionnelle :

Un grand nombre d'entreprises accueillent des *Collégiens de 3^{ème} lors de leur « séquence d'observation en milieu professionnel »*, ce qui n'est pas toujours simple lorsque l'on connaît le peu d'autonomie des élèves à cet âge et par ailleurs, la brièveté de la durée de la séquence.

Il convient de souligner l'engagement de certaines Branches professionnelles qui *assurent la conception puis la publication de multiples supports informatifs à l'attention des élèves et étudiants à propos de leur secteur d'activités et leurs métiers*, souvent en partenariat avec l'ONISEP et participent à *de nombreux Salons organisés à l'attention des jeunes et de leurs parents*.

Il s'agit notamment *des Branches professionnelles dont certains de leurs métiers sont en tension (manque de personnes qualifiées) et de celles qui ont une véritable stratégie de gestion anticipatrice des compétences pour leur secteur* et qui d'ailleurs le plus souvent, sont inscrites dans un partenariat avec l'Éducation Nationale et par ailleurs avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Pour autant, les élèves et leurs familles se retrouvent le plus souvent dans des situations de grande « perplexité » devant le foisonnement de toutes ces informations dans un monde de l'entreprise et des métiers de plus en plus complexe à appréhender.

Ce contexte est encore amplifié lorsque certaines de ces initiatives, telles que des Salons d'information sur les métiers et les formations, sont mises en œuvre par des Collectivités territoriales locales, ce qui souligne l'utilité de la concertation avec le Département ou la Région ou même avec l'Éducation Nationale.

2 - Les points forts et les réussites :

Le développement de ces possibilités multiformes d'information permet incontestablement :

- *d'assurer une fonction essentielle d'ouverture, d'informations et de réflexions (à accompagner) pour les élèves :*

mais également :

- *de renforcer les relations entre les Collèges, les LP , les LG et les LGT et des entreprises et Branches Professionnelles,*

- ***favoriser une meilleure connaissance de chaque Etablissement par leur environnement*** au-delà des idées reçues, et de ce fait, d'assurer le rayonnement de chaque Collège ou Lycée pour dépasser les préjugés réciproques, en particulier lorsqu'ils existent au sein des Comités Locaux Education Economie (les CLEE) (6)

Il est à souligner également ***le nouveau et fort engagement de la part de certaines Entreprises et Branches professionnelles*** et notamment celles qui sont confrontées à un manque majeur de personnels.

Il s'agit notamment de leur implication certes diverse dans le développement *des Campus des Métiers et des Qualifications* (les CMQ) ou pour le secteur industriel, dans celui *des Territoires d'Industrie*.

Il s'agit alors à l'instar des CLEE, de mener *des actions communes avec les Etablissements de Formation*, et ce, au-delà des seules actions d'information sur les Métiers : *demandes de création ou de transformation de formations professionnelles ou technologiques initiales, développement de formations par apprentissage, réflexions sur l'évolution de l'économie locale et des métiers, etc..*

3 - Les difficultés

- ***le manque de disponibilité (compréhensible) des entreprises***, dont les objectifs d'intégration sont la plupart du temps à court ou très court terme,
- ***la pression exercée sur certains élèves pour accéder à un emploi immédiat*** alors que leur projet de formation y compris professionnelle nécessite souvent un temps plus long pour acquérir des connaissances et compétences professionnelles et générales suffisantes, et pour lequel la combinaison avec les contrats en alternance peuvent constituer une solution ,
- ***la difficulté pour nombre d'élèves de se situer à moyen terme*** alors qu'ils sont désormais dans un contexte général d'incertitudes.

4 - Des propositions d'améliorations :

C'est à partir de cette analyse que des propositions d'amélioration sont présentées dans la deuxième partie du Rapport page 43, afin de renforcer *de manière significative l'efficacité de la participation du monde économique à l'orientation au sein des Collèges et des différents Lycées*(selon qu'il s'agit des *Lycées Professionnels, des Lycées Généraux ou des Lycées Généraux et Technologiques*).

(6) dénommés antérieurement plus opportunément *Comités Locaux Ecoles-Entreprises* pour leur compréhension par les acteurs locaux, chefs d'entreprises, chefs d'établissements, parents d'élèves, afin de rapprocher *les Ecoles et les Entreprises* du territoire où l'on travaille et vit ensemble.

VIII - L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE et LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Important : Les Conseillers d'Orientation Psychologues ont été dénommés *Psychologues de l'Éducation Nationale* à partir de 2017 avec *une nouvelle définition de leur rôle*.

1 - Une fonction en débat :

Le rôle des Psychologues de l'Éducation Nationale (ex-Conseillers d'orientation psychologues) fait depuis des années l'objet de vigoureux débats à propos de leur « efficacité ». La question de l'objectif qui leur était assigné est peu soulevée, et l'on oublie un peu vite le consensus implicite qui caractérisait l'incitation à la poursuite d'étude, dans un contexte de chômage des jeunes élevé, avec pour corollaire une sélectivité élevée du marché du travail pratiquée par les entreprises.

Nombre de ces Conseillers ont considéré en effet que leur fonction était avant tout d'ordre « psychologique » auprès des élèves afin de les aider à prendre conscience de leurs goûts et aptitudes pour déterminer une orientation scolaire lors des différents paliers au Collège et au Lycée.

Ils ont ainsi obtenu un statut de « psychologue » à l'issue d'une *formation centrée principalement sur la psychologie de l'adolescent et la gestion des parcours au sein du système scolaire*, et *trop peu sur la réalité du monde économique et des métiers présents et à venir*.

Enfin, et plus largement, ils sont souvent pris comme « boucs émissaires » de toutes les difficultés ~~en~~ d'orientation des élèves dans un monde de plus en plus complexe, y compris celles et ceux d'entre eux qui assurent pleinement leur double fonction.

Leur avenir comme l'évolution de leur fonction relève désormais *des dispositions de transfert ou selon les cas, de leur mise à disposition pour tout ou partie d'entre eux auprès des Régions* après accord avec le Rectorat et selon des dispositions variables dans chacune d'entre elles.

La question centrale sera bien celle des objectifs recherchés et de la définition d'une politique d'orientation prenant en compte les enjeux d'acquisition de savoirs et compétences, comme les enjeux territoriaux économiques et sociétaux.

IX – LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 A PROPOS DE « L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS ET DE L'AIDE À L'ORIENTATION »

1- Une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les Régions

La Loi du 5 septembre 2018 a déterminé une nouvelle répartition des compétences à propos de l'information sur les métiers et l'orientation des élèves entre l'Etat et notamment l'Education Nationale et les Régions.

Les modalités de mise en oeuvre ont été ensuite définies par le Cadre national de référence pour l'information et l'orientation des jeunes signé le 19 mai 2019 entre les représentants de l'Etat dont principalement le Ministre de l'Education Nationale et les Régions (représentées par l'association Régions de France).

1.1 - Pour l'essentiel,

- C'est la Région qui a désormais la responsabilité **de l'élaboration et de l'organisation et de la coordination des actions d'information sur les Métiers et les Formations dans les Collèges, Lycées, CFA et Etablissements de l'Enseignement supérieur,**
- C'est l'Etat qui a la **responsabilité de l'accompagnement à l'orientation et de l'affectation des élèves,**
- L'Etat et la Région *interviennent de manière coordonnée et complémentaire,*
- L'Etat et les Régions sont garantes de « *l'unité du service public offert à tous les usagers sur tout le territoire national* »

Plus précisément :

1.2– Les compétences de l'Etat :

C'est l'Etat, représenté principalement par l'Education Nationale, qui :

- « *définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants avec l'appui de l'ensemble des structures dédiées* ».
- « *a la responsabilité de l'orientation, de la validation des choix à l'issue du dialogue avec les familles et de l'affectation des élèves* »,

- « a en charge la dimension éducative et pédagogique de l'orientation et de l'affectation des élèves »,
- « contribue à l'appropriation par les élèves, les apprentis et les étudiants de l'information sur les métiers et les formations, notamment celle diffusée par ~~la~~ les Régions »

1.3- Les compétences des Régions

C'est la Région (le Conseil régional) qui :

- « Construit une représentation objective du monde économique et social et des métiers »,
- « Élabore la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions avec le concours de l'ONISEP, des Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation et des Observatoires régionaux sur l'emploi et la formation (CARIF-OREF) en prenant en compte la mixité et l'égalité des élèves et de leurs familles lors de la présentation des métiers »,
- « Organise des actions d'information sur les métiers et les formations, et de découverte de l'entreprise à destination des élèves, des apprentis ainsi que des étudiants et de leurs familles, dans les Etablissements scolaires et universitaires et les CFA, en concertation avec les personnels de direction sur l'ensemble du territoire régional ».

« A ce titre, elle mobilise l'ensemble des réseaux d'acteurs concernés, dont les Branches, les Entreprises et les représentants du monde économique »,

« Dans ce cadre, la Région peut mandater des acteurs des secteurs économiques, professionnels et associatifs qu'elle choisit pour mener les actions d'information dans le respect des principes déontologiques, de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

« Elle s'assure qu'ils présentent toutes les garanties nécessaires à la diffusion d'une information gratuite, objective et exhaustive ».

« Elle assure l'animation et la coordination du Service Public régional d'orientation (SPRO) constitué des réseaux qui participent au niveau régional à la mission d'information et d'orientation ».

1.4-Modalités opératoires :

Des Conventions d'application

Des Conventions d'application sont établies :

*pour les Lycées, entre la Région et l'État,

*pour les Collèges, entre le Département, la Région et l'État,

**pour les Etablissements de l'Enseignement supérieur, entre la Région et le Président d'Université ou le Chef d'établissement.*

Le rôle du Chef d'établissement

C'est le Chef d'établissement qui « est garant dans son *Etablissement de la cohérence de la politique mise en œuvre en matière d'information et d'orientation de ses élèves ou/et étudiants, ou/et apprentis.*

Les actions sont organisées dans le cadre du « *parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel* », dit *parcours Avenir* (défini à l'article L. 331-7 du Code de l'Education).

Une garantie d'unité et de neutralité

L'Etat et les Régions sont garantes de « *l'unité du service public offert à tous les usagers sur tout le territoire national, et ainsi que de la diffusion d'une information exhaustive et objective, selon des principes de neutralité et du respect des règles déontologiques* » en contribuant à « ouvrir le champ des possibles, tant au niveau régional qu'aux niveaux national et européen »

La possibilité de mises à disposition

Chaque Région « peut bénéficier, à titre expérimental et pour une période de trois ans, de la mise à disposition *d'agents volontaires des services de l'État*, selon des modalités définies par décret ».

2- Les point forts et les réussites :

2.1 Des circonstances particulières

La mise en œuvre de ces nouvelles dispositions prévues à partir de la rentrée suivante soit pour l'année scolaire 2020-2021 suite à la signature en mai 2019 de l'accord entre l'Etat et les Régions a été *fortement perturbé depuis février 2020 par l'impact des pandémies et des règles de confinement successifs pour les Collèges et les Lycées*, et donc lors des deux dernières années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

En conséquence, il n'y a eu jusqu'à présent aucune année scolaire complète qui ait permis une entière application.

2.2 Des Points forts

Dans ces conditions particulières, certaines Régions ont cependant largement initié de nouvelles modalités d'information sur les Métiers et les formations au sein des Lycées et des Collèges, en accord avec les Rectorats et les Départements concernés.

Il peut être ainsi mentionné la désignation *d'Ambassadeurs Métiers*, la création *d'Agences Régionales d'information sur les Métiers et d'orientation*, le développement de sites *d'information régionaux multimédias ou/et des interventions en distanciel entre des professionnels témoignant de leurs Métiers et des classes d'élèves.*

L'AFDET a pour sa part, participé de manière significative à ces actions en particulier dans certaines régions où elles ont été initiées (Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte D'Azur et Ile-de-France).

2.3 Des difficultés

Elles ont été *majeures même si conjoncturelles* du fait de la difficulté pour les Chefs d'établissement pour :

- *Organiser et même parfois autoriser (pour des raisons de sécurité) la participation d'intervenants partenaires au sein des Collèges et Lycées dans le cadre du Parcours Avenir*
- *Prendre pleinement en compte les heures dédiées au Parcours avenir alors que la priorité retenue a été celle « des programmes » du fait des absences répétées d'élèves et de professeurs et de la complexité à organiser la mixité entre les élèves présents et ceux qui étaient confinés.*

4- Des propositions d'améliorations :

C'est à partir de ces constats mais en mettant de côté les facteurs conjoncturels que des propositions ont été émises (voir proposition n°4 page 54)

X – EN BREF, « L'ORIENTATION ».. UN DOMAINE FORT COMPLEXE

Il est utile d'observer que ce domaine pourtant essentiel et au cœur de tout système éducatif est d'une grande complexité.

Il s'incarne pour chaque élève, en premier lieu, dans la combinaison d'informations, de réflexions puis de décisions portant sur leur parcours scolaire puis étudiant, participant en somme de « *l'orientation scolaire* ».

Chaque jeune a progressivement quelques premières décisions à prendre quant à son avenir professionnel avec par effet retour, le choix du parcours de formation à suivre, d'où l'importance de « *l'orientation professionnelle* ».

Chacun se trouve ainsi à la croisée de deux démarches pleinement imbriquées, que l'on pourrait caractériser par « *l'orientation scolaire et professionnelle* ».

Chaque adolescent doit ainsi gérer simultanément de multiples facteurs constitutifs de ses démarches d'orientation scolaire et professionnelle :

1- *Mieux identifier ses goûts et aptitudes,*

2- *Accéder à des informations suffisantes, malgré leur diversité dès qu'il cerne un peu mieux son projet, et qu'il doit procéder à un choix lors d'un des paliers d'orientation,*

3- *Obtenir des informations à propos d'un ou de plusieurs métiers envisagés ainsi que sur les compétences attendues, et puis les parcours de formation pour y parvenir,*

4- *Etre mieux informé notamment à propos des Métiers qui recrutent à moyen ou long terme, ou bien en transformation ou en émergence,*

4- *Solliciter des conseils en tant que de besoin (Enseignants, Parents, Professionnels d'Entreprises ou de Branches professionnelles, Psychologues de l'Education nationale, Conseillers territoriaux, anciens élèves, Mentors, ..),*

et cela dans un rapport à *l'offre de formation qui consacre son importance souvent déterminante, dans un contexte individuel (sauf exceptions) d'hésitations, d'incertitudes*, et qui peut être parfois source d'une certaine angoisse liée à leur perception de l'environnement général actuel ou/et à des pressions externes pouvant devenir excessives.

Si le grand nombre d'acteurs concernés, et les « *jugements de valeur* » *mutuels et plus ou moins fondés sur l'efficacité des uns et des autres, contribuent largement au doute qu'affrontent une majorité de jeunes, sur les choix qu'ils sont invités à exprimer, sans que l'on en tienne forcément compte, on peut souhaiter que les nouvelles dispositions en vigueur (et à améliorer) puissent faciliter leurs démarches dans leur intérêt et plus largement dans celui de toute la Société.*

II – DES PROPOSITIONS D’AMÉLIORATIONS

***Des propositions cohérentes pour avancer
dans un nouveau contexte***

Pour les jeunes,

Pour les entreprises

Pour le système éducatif

Introduction

L’État des lieux et l’analyse, présentés dans la première partie du Rapport, mettent en évidence que *les dispositions actuelles en matière d’information sur les métiers et les formations et d’aide à l’orientation ne suffisent pas* par elles-mêmes à répondre pleinement aux attentes aussi bien de la part *des élèves et de leurs familles* que *du monde économique* ni plus largement *de la société*.

Le propos pour l’AFDET n’est cependant pas de remettre en cause les avancées significatives déjà engagées, bien au contraire, qu’il s’agisse :

- de la *généralisation du Parcours Avenir pour tous les Elèves de la sixième à la terminale,*
- d’un *nombre d’heures explicitement dédiées à l’orientation dans les programmes scolaires,*
- de l’*intégration d’un rôle d’accompagnement à l’orientation parmi les fonctions des Enseignants* (ainsi que précisé dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation) (7)
- du *nouveau cadre institutionnel* en 2018 quant à la nouvelle répartition des responsabilités dans ce domaine *entre les Régions, l’État et les Partenaires économiques,*

Les quatre propositions présentées ci-après visent ainsi à *s’appuyer sur ces avancées* avec comme objectif, la création de *nouvelles conditions pour dépasser certaines difficultés de mise en œuvre,* dont certaines apparaissent comme étant *d’ordre structurel* (8).

Une nouvelle étape pourrait ainsi être franchie !

(7) voir J.O. du 18-Juillet 2013 (arrêté du 1-7-2013)

(8) et donc *sans s’attarder ici sur celles qui - plus conjoncturelles- étaient dues essentiellement aux périodes successives de pandémie et de confinement* qui ont fortement impacté le fonctionnement des Etablissements scolaires.

Proposition n°1 :

La création d'un *Espace dédié à l'orientation* et au développement des compétences transversales au sein de chaque Collège et Lycée

Instaurer pour tous les Collégiens (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et les Lycéens (de la seconde à la terminale) :

- **la tenue d'une demi-journée par semaine dédiée à l'information sur les métiers, les formations et l'aide à l'orientation et à l'acquisition de compétences transversales**
organisée (si possible) dans le cadre :
- **d'un espace d'aide à l'orientation et de développement des compétences transversales à créer progressivement au sein de chaque Collège et Lycée**

Cette proposition peut apparaître de prime abord *irréaliste* au regard de ses incidences en particulier sur les programmes et leur équilibre global ou tout du moins *excessive* si elle ne portait que sur le domaine de « l'orientation ».

Or, il est proposé de dédier un temps et un espace avec *un double objectif*, celui de donner à chaque élève, l'occasion de *découvrir* puis de *consolider son projet d'orientation* mais également celui de *développer ses aptitudes relationnelles et compétences transversales*.

1-Sur le temps scolaire...

L'expérience met en effet en évidence qu'au sein du Système éducatif français, *seule la prise en compte d'une activité par et dans le programme scolaire* permet qu'elle devienne peu à peu, *une composante intégrante et reconnue par tous dans chaque Établissement*, et donc qu'elle ne soit plus considérée par la « communauté éducative » comme une activité plus ou moins marginale.

Il est par ailleurs souvent reproché au Système éducatif français d'avoir comme objectif, l'acquisition d'un *grand nombre de connaissances* bien entendu indispensables, mais sans prendre suffisamment en compte la nécessité pour les élèves de développer simultanément des *compétences dites transversales telles que les capacités en situation* :

- à s'organiser,
- à rechercher et sélectionner des informations
- à travailler seul et en équipe,
- à mener un projet par étapes et à plusieurs,
- à mieux connaître les organisations et le monde qui les entoure,
- à mieux communiquer.

Il importe de souligner par ailleurs que *l'acquisition de ces compétences transversales* ne s'oppose pas à l'acquisition de compétences générales relevant des disciplines mais qu'elle peut au contraire grandement la faciliter *en renforçant peu à peu les motivations et l'autonomie des élèves.*

2- Quelques questions majeures

Cette problématique renvoie en effet à quelques questions essentielles telles que :

« Quels sont les savoirs fondamentaux et incontournables à acquérir à l'école à chaque niveau, dans une société en profonde transformation aussi bien culturelle qu'économique ?

« Quels sont les savoirs fondamentaux et incontournables à acquérir à l'école à chaque niveau alors que chaque jeune peut accéder simultanément un accès à toutes informations et trouver sur Internet des « réponses » certes ponctuelles à ses questionnements? »

« Ne faut-il pas tout autant apprendre à accéder opportunément à ces informations et à les analyser au regard des savoirs de base acquis à l'école ? »

« Faut-il en savoir « toujours plus » ou apprendre à développer progressivement la capacité à « gérer et enrichir progressivement ses savoirs » afin d'être en capacité de « réfléchir puis d'agir dans des situations connues puis nouvelles ? »

« Comment trouver un équilibre dans les apprentissages, entre « les savoirs, les savoir-faire, les savoir être » mais aussi et peut-être tout autant, « le savoir travailler ensemble ? »

L'objet de ce Rapport n'est point d'aborder *ici* ce questionnement sur le fond mais simplement de *proposer une nouvelle modalité* qui puisse à la fois *s'inscrire dans le mode d'organisation du système éducatif français actuel* et *répondre pour partie à ces interrogations.*

Une expérimentation de référence, réussie même si partielle et limitée, l'option Découverte professionnelle de 3 heures

Une telle disposition avait déjà été, mais partiellement mise en place, par *le Ministère de l'Éducation Nationale* en 2005 avec la création de *l'Option Découverte Professionnelle de 3 heures par semaine pour les élèves volontaires de classe de 3^{ème} de Collège.*

Présente dans 93% des Collèges au bout de trois ans, elle concernait 12% des élèves de 3^{ème} (9)

Elle était proposée à *tous* les élèves de la classe de 3^{ème}, de réfléchir à *leur projet de poursuite d'études, dans la voie générale, dans la voie générale puis technologique, ou dans la voie professionnelle*, et quel que soit leur niveau scolaire (donc pas seulement à l'attention des élèves en difficulté).

Cette option leur proposait des activités aussi diversifiées que *la recherche puis l'analyse d'informations recueillies sur internet, des recherches documentaires seul ou à plusieurs, des visites d'entreprises ou/et des rencontres avec des professionnels en classe organisées par les élèves, des visites de Lycées généraux, Lycées généraux et technologiques, Lycées Professionnels et de CFA, des exposés sur les métiers explorés* ou encore *la réalisation d'enquêtes ou de projets par petits groupes.*

Ces démarches *pédagogiques* ont été ainsi rendues possibles par l'attribution d'une *demi-journée par semaine tout au long de l'année.*

Elle a donné des résultats particulièrement intéressants (10).

Il a été ainsi observé de la part de ces élèves :

- *une amélioration significative de l'orientation scolaire et professionnelle* quant à *la compréhension de leurs centres d'intérêts et à la découverte du monde du travail et des métiers,*
- *le développement de compétences transversales* telles que *la prise d'initiative, la capacité à s'organiser ou encore à travailler en équipe sur projet,* mais également,
- *une plus grande implication dans leurs apprentissages disciplinaires* car *ils en percevaient alors mieux l'importance.*

Cette option était organisée en s'appuyant pour l'essentiel sur des *professeurs volontaires.*

Cependant cette démarche ne fut accessible que *pour un très petit nombre d'élèves par Collège* (de l'ordre d'une trentaine en moyenne !) *du fait des moyens disponibles fort limités.*

Elle fut ensuite abandonnée en 2013, lors d'un changement ministériel afin de donner paradoxalement *plus d'importance à l'orientation* avec l'instauration du *Parcours Avenir pour tous les élèves* mais selon *des modalités (un concept) plus globales, moins identifiées et de ce fait, plus « incertaines »* quant à *leur mise en œuvre* selon les Établissements.

(9) source : Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale –« L'Option Découverte Professionnelle 3 heures - Etat des lieux et propositions » -juin 2009

(10) source : le site du Ministère de l'Éducation Nationale (education.gouv.fr)

3- Dans un espace...

Les conditions matérielles d'exercice d'un métier ont une importance souvent décisive quant à son efficacité.

Or cette question n'est pas toujours appréhendée à sa juste mesure en particulier dans le secteur des « services immatériels » dont fait partie l'éducation.

L'organisation actuelle du système éducatif français, à savoir pour l'essentiel, en séquences (ou unités de base) définies par « un professeur par discipline avec une classe de vingt à trente élèves pour un enseignement d'une durée d'une heure » ne facilite pas l'acquisition véritable de compétences dites transversales.

Ainsi, parmi les Enseignants, qui n'a pas le souvenir lorsqu'il voulait susciter des travaux par petits groupes, de la difficulté à déplacer et à ajuster les traditionnels bureaux ou tables rectangulaires (et aux pieds souvent métalliques) et du bruit et des perturbations que cela entraînait dans la vie de la classe ?

Et combien de professeurs ont ainsi renoncé après quelques « douloureuses expériences » à modifier l'organisation de la classe et de ce fait, ont repris leur cours sous une forme plus traditionnelle !

Il est donc apparu comme indispensable que soient peu à peu aménagées dans chaque Collège et dans chaque Lycée :

Un Espace dédié avec plusieurs salles équipées de mobiliers et d'équipements modulables

- **des tables de forme facilement ajustables selon la taille des différents groupes à constituer lors de chaque séquence,**
- **des tables et chaises avec des pieds protégés et donc silencieux lors des déplacements des élèves entre les séquences,**
et
- **un assemblage d'équipements numériques et multimédias avec un accès contrôlé à internet**

Les élèves pourront ainsi travailler isolément ou en petits groupes, y compris selon des séquences d'une durée variable, tout en ayant la possibilité d'accéder en tant que de besoin, à des informations ou des séquences sur internet et à des supports multimédias.

4- Une proposition en « continuum » durant tout le parcours des élèves en Collège puis en Lycée, mais avec une adaptation selon leur tranche d'âge et avec une progression selon l'étape dans leur parcours

Il pourrait être à juste titre souligné qu'un tel choix pourrait entraîner une pression prématurée en particulier auprès des élèves de 6^{ème} quant à une certaine obligation à se projeter dès l'âge de 11 ou 12 ans sur leur avenir scolaire comme professionnel.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que *le choix des thèmes abordés, les contenus, méthodes et l'organisation de ces demi-journées soient adaptés à l'âge des élèves, à leur niveau d'autonomie, à leurs centres d'intérêt, à la perception ou pas de leur avenir, et peu à peu à leur projet personnel d'orientation scolaire ou/et professionnel.*

5- Une intégration opportune au sein du Système éducatif

La mise en œuvre d'une telle proposition ne peut être envisagée sans la prise en compte de tous les éléments *susceptibles d'en autoriser la réussite ou au contraire, de représenter des freins ou des obstacles.*

Ainsi, un des principaux facteurs de réussite réside dans la capacité à *en faire comprendre les objectifs, la portée et la complémentarité avec les pratiques d'enseignement déjà existantes tout aussi nécessaires, de l'intégrer dans la pratique pédagogique et de former les enseignants aux techniques qui les soutiennent.*

C'est la raison pour laquelle, une intégration *d'une information et formation des Professeurs portant sur les démarches d'aide à l'orientation et pour le développement de compétences transversales* est tout aussi indispensable *dès leur Formation initiale puis en formation continue*

Tel est l'objet de la proposition n°2 page 50.

Ceci étant, ce Rapport de l'AFDET n'aborde pas les questions qui ne relèvent directement du Ministère de l'Éducation Nationale, à savoir, *celle de la création ou pas de professeurs spécialisés à cet effet, de la création ou pas d'une nouvelle discipline de « l'orientation » ou encore de l'impact sur les répartitions horaires par classe et donc sur les autres disciplines.*

6- La nécessité d'une concertation nationale puis d'un accord entre les Rectorats et les Collectivités territoriales

A l'évidence, dans l'hypothèse où cette proposition serait étudiée et retenue par le Ministère de l'Éducation Nationale, la création progressive d'un tel Espace, devrait faire l'objet *d'une concertation* pour être progressivement développé entre :

- le Rectorat de région académique et la Région *pour les Lycées,*
et
- les Directions académiques départementales de l'Éducation Nationale (DASEN)
et les Conseils Départementaux *pour les Collèges,*

afin de permettre de multiples possibilités d'utilisation et de gestion de cet *Espace d'orientation et de développement des compétences transversales*

NB : Certaines salles de cette nature ont déjà été créées mais de manière très limitée telles que la salle de documentation ou des salles informatique ou multimédia dans certains Établissements, mais il ne s'agit pas d'un véritable Espace ou ensemble de salles dédié à la hauteur de cette proposition, c'est-à-dire pour permettre à tous les élèves de l'Établissement d'y travailler en moyenne une demi-journée par semaine.)

7- Des propositions de contenus et de mise en place opérationnelle

Les contenus et les modalités de mise en œuvre de l'Espace d'orientation et de développement des compétences transversales sont présentés en annexe 5 sous la forme de onze propositions complémentaires réparties en trois Fiches :

Fiche 1 : Quatre propositions pour les Collèges page 81.

Fiche 2 : Cinq propositions pour les Lycées Professionnels page 86

Fiche 3 : Six propositions pour les Lycées généraux, les Lycées généraux et technologiques et les Lycées polyvalents page 89

Et c'est par **la lecture de ces Fiches** (bien que présentées en annexe du fait de leur nombre) **que peut être appréhendé l'intérêt et la portée de la création de cette proposition n°1.**

Proposition n° 2 :

**Organiser une véritable information et formation
de tous les Professeurs de Collèges, de Lycées généraux
et de Lycées généraux et technologiques
pour une meilleure compréhension des métiers,
des voies de formation, de l'aide à l'orientation
et soutenir
des démarches pédagogiques contribuant au développement
de compétences transversales par les élèves**

Cette information puis formation peut prendre la forme de **séquences** sur :

***la réalité des secteurs d'activités économiques, de leurs évolutions des Métiers et des différentes voies de Formation initiale et continue,**

avec :

- un **module de base** d'information dans *la Formation initiale commune en INSPE*, puis
- des **modules complémentaires** en *Formation continue, avec l'appui du CEFPEP et le soutien des branches professionnelles*

***les démarches pédagogiques en matière d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle, d'éducation au choix,**

***les démarches innovantes d'aide au développement de compétences transversales complémentaires avec les formations par disciplines d'enseignement.**

Ces séquences devraient être organisées à l'attention de *tous les Professeurs de Collèges, de Lycées professionnels et de Lycées généraux et des Lycées généraux et technologiques*

Les différentes Fiches **en annexe 5** présentent à titre d'exemples, *des contenus et des modalités de mise en œuvre de telles séquences :*

- *en Formation initiale*

puis

- *en Formation continue* selon les catégories et fonctions (*Professeurs de Collège, Professeurs de Lycées Professionnels ; Professeurs de Lycées Généraux et de Lycées Généraux et technologiques et de Lycées polyvalents*).

Proposition n°3 :

**Instaurer une plate- forme de *référence*
d'information sur les Métiers et les Formations**

**par la création d'un site numérique
*public, organisé en réseau et partenarial***

Instaurer à l'initiative des Pouvoirs publics, un Site-Plateforme numérique de *référence* sur les Secteurs d'activités, les Métiers, les Certifications et les Formations :

***national et public,**

***organisé en réseau avec les principaux sites (ONISEP, CEFPEP, Observatoire national interbranches, Observatoires de Branches, CEREQ, France Compétences, Sites des Régions, CARIFs-OREFs, ..)**

***avec un pilotage partenarial rassemblant :
les Ministères, les représentants du Monde économique et des Branches professionnelles, les Régions et les Partenaires Sociaux**

- « S'orienter » suppose que chaque jeune puisse progressivement découvrir :
- *ses centres d'intérêts, goûts et aptitudes,*
 - *les différents secteurs d'activités et métiers* auquel il peut envisager d'accéder
 - *les finalités , conditions d'exécution, et contenus des métiers appréhendés*
 - *les finalités et contenus des formations, ou d'apprentissage,* qu'il est susceptible de pouvoir suivre
- et
- *les relations entre le ou les métiers envisagés et les formations professionnelles* qui peuvent en faciliter l'accès
 - *les perspectives d'emploi par secteurs d'activité ou/et par métiers,* pour autant que l'on puisse en connaître les données.

Il importe en conséquence que ces différents champs d'exploration soient (autant que faire se peut !) *les plus accessibles et compréhensibles possibles.*

La création d'un Observatoire national, public et de référence, instauré à *l'initiative des Pouvoirs publics* qui suppose à l'évidence une concertation puis un accord préalable des Régions intéressées, représenterait donc une avancée significative lorsque l'on constate **la grande difficulté à s'informer** aujourd'hui au regard de *l'hétérogénéité des différents sites actuellement accessibles*, avec de plus, fréquemment **des données contradictoires**.

Cet Observatoire pourrait ainsi - sans prétendre à quelque monopole que ce soit - *et dès lors qu'il serait accessible par tous les réseaux sociaux, être identifié par les élèves en tant que Site public de référence*.

Il pourrait relever **d'un pilotage partenarial** par une *instance nationale associant en co-pilotage, les Ministères concernés, notamment ceux de l'Éducation Nationale et du Travail, les représentants du Monde économique et des Branches professionnelles, les Régions et les Partenaires Sociaux*.

Il permettrait :

- de constituer peu à peu **une base commune d'informations nationales** par un travail en commun entre les grands opérateurs tels que notamment l'ONISEP, les Observatoires de Branches, France Compétences, les CARIF-OREFs et autres sites créés à l'initiative de Régions,

- d'*instaurer des liens directs avec chacun de ces sites à partir de leurs spécificités (secteur d'activités, région, etc.)* pour faciliter les recherches par tous les utilisateurs, Jeunes, Entreprises, Établissements et Organismes de formation, CFA, Parents, Collectivités territoriales...

La création de ce site permettrait ainsi :

- **une indispensable économie de moyens et ce, dans l'intérêt de tous,**
- **en respectant et valorisant les compétences de chaque Institution ou Organisme Membres de ce Site-Plateforme.**

Le contenu : une présentation actualisée des Emplois, des Métiers des Formations, notamment professionnelles et des Certifications :

- *les grands Secteurs d'activités économiques avec les perspectives d'emploi à moyen terme, pour autant qu'on les connaisse (données chiffrées avec actualisations régulières),*

- *les Métiers correspondants,*

- *les Compétences attendues par les Entreprises pour accéder à chaque Métier,*

- *la ou les Certifications professionnelles correspondante(s) à chaque Métier (11), avec les résultats observés quant à la réussite aux examens et l'accès à l'emploi,*

(11) voir le Rapport de l'AFDET : « le Dispositif français des Certifications »(2021) téléchargeable sur Afdetfrance.org

- l'ensemble des *Établissements de formation* publics et privés sous contrat qui y préparent (avec géolocalisation et accès à leur site) :

*les *Établissements de Formation initiale* pour les jeunes
Lycées généraux et technologiques, Lycées professionnels, Universités (dont IUT),
Grandes Écoles, Centres de Formation d'Apprentis

*les *Établissements et Organismes de formation continue* pour les jeunes en recherche d'emploi et les adultes

Des accès et navigations différenciés selon les publics

Ce Site numérique pourrait être organisé avec différentes entrées et navigations adaptées à chaque type d'utilisateur :

- *Collégiens et Lycéens ; Étudiants ; Apprentis ; Jeunes en recherche d'emploi,*
- *Parents,*
- *Enseignants, , Psy EN,*
- Entreprises et Branches professionnelles,*
- *Établissements et Organismes de formation,*
- *Collectivités territoriales*
- *Grand public.*

Proposition n° 4 :

- ***Faciliter la coordination des actions régionales excessivement multiformes*** quant à l'information sur les Métiers et les Formations
- ***Etablir un premier bilan des initiatives prises par certaines Régions*** suite au Cadre de référence national dans le prolongement de la Loi de 2018 (ex : Agence régionale pour l'information sur les Métiers et les Formations ; Ambassadeurs métiers ; ..)
- ***Donner la possibilité à l'ensemble des acteurs régionaux*** (système éducatif, monde économique et représentants des branches professionnelles, élus, partenaires sociaux) de ***disposer*** sous l'égide de la Région, ***d'une information partagée*** afin de les éclairer sur les décisions à prendre dans le respect des compétences de chacun ***quant au champ orientation- formations - emplois***

Modalités opératoires

1- Mettre peu à peu en place un dispositif régional coordonné d'information sur les Métiers et les Formations par les Régions qui le souhaitent avec par exemple (à l'instar de celles qui en ont déjà pris l'initiative) :

- La création d'une Agence régionale d'information et d'aide à l'orientation
- La labellisation d'Ambassadeurs Métiers proposés par les Branches professionnelle et les associations spécialisées
- La création d'un Plan régional des Salons d'information sur les métiers et les formations pour inciter les opérateurs à une complémentarité.
- Une exploitation opérationnelle des travaux de prospective des Observatoires de branche professionnelles ainsi que des autres études (ex : CEREQ, OREF-CARIFs)

Plus largement

2-Repenser l'organisation et l'articulation entre les instances régionales (dont notamment le CREFOP, le CESER et le SPRO) :

pour donner à tous les acteurs régionaux, la possibilité *d'avoir une information partagée quant au champ orientation -formations- emplois :*

- *Flux prévisionnels des élèves arrivant chaque année en Formation professionnelle initiale (scolaire, étudiant, apprentissage),*
- *Evolution des emplois par secteur d'activités avec prévisions à court et moyen terme (dont notamment les métiers en tension, les métiers émergents et les métiers en transformation)*
- *Evolution prévisionnelle de la carte des formations en apprentissage et surtout à postériori depuis la Loi de 2018,*

afin d'éclairer :

- *les décisions en matière de pilotage et de coordination des actions d'information sur les métiers et d'aide à l'orientation,*
- *les décisions d'évolution de la carte scolaire et étudiante (créations, transformations, fermetures de classes ou de sections)*
- *Les décisions quant aux dispositifs régionaux à l'attention des jeunes en recherche d'emploi*

Les difficultés de mise en place des dispositions définies par la Loi du 5 septembre de 2018 puis du Cadre national de références signé en 2019 mentionnées dans l'Etat des lieux (voir page 38) n'ont pas permis à la Commission de l'AFDET d'en apprécier toute la portée.

Il semble cependant que certaines dispositions nouvelles initiées par plusieurs Régions telles que la création des *Ambassadeurs Métiers*, l'instauration *d'une Agence régionale d'information sur les Métiers et les Formations* ou *une véritable coordination des différents acteurs intervenant au sein des Collèges et des Lycées assurée par chaque Région avec le Rectorat de région académique* sont de nature à faciliter l'orientation aussi bien scolaire que professionnelle des élèves.

Par ailleurs, la mise en œuvre si elle était retenue de la proposition n° 1 (voir page 44), **nécessiterait une large concertation à propos de l'aménagement progressif d'un Espace d'orientation au sein de chaque Etablissement scolaire :**

- **entre le Rectorat de région académique et la Région pour les Lycées**
et
- **entre les Directions académiques départementales de l'Education Nationale (DASEN) et les Conseils Départementaux pour les Collèges.**

III – ANNEXES

ANNEXE 1

L'information sur les Métiers et l'aide à l'orientation dans les Collèges Présentation

1- Le parcours individuel d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

Ce Parcours a été défini par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République du 8 Juillet 2013, et il est désormais dénommé « **Parcours avenir** »

Il a pour objectif principal de « *passer d'une orientation subie à une orientation réfléchie* »

Ce parcours contribue à *donner du sens* et à *valoriser les apprentissages* en créant du lien *entre les connaissances et les compétences acquises dans le cadre scolaire et celles relatives au monde économique, social et professionnel*

La formation à l'orientation se décline donc au travers de ce parcours.

Elle doit permettre à *tous les élèves de la sixième à la troisième (y compris les élèves en SEGPA (1) et en ULIS (2))*, de **construire progressivement une véritable compétence à s'orienter** et de **développer l'esprit d'initiative et d'innovation au contact d'acteurs économiques**.

Les objectifs :

- Découvrir le monde économique et professionnel,
- Développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- Elaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel,

Les modalités :

Le Parcours avenir se construit en collaboration avec toute l'équipe éducative et les parents d'élèves. Il participe à la construction du *socle commun de connaissances, de compétences et de culture*.

(1) SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

(2) ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Cinq domaines sont proposés aux Collégiens dans le cadre de ce socle commun

Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer (la langue française ; les langues vivantes étrangères ou régionales ; les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; les langages des arts et du corps).

Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre (apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou au dehors).

Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen (transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution).

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques (donner à l'élève les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique).

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine (développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique).

Et c'est à l'occasion de ses domaines comme lors d'activités spécifiques que chaque élève doit pouvoir peu à peu commencer à ***s'informer sur la réalité des métiers et les formations qui y conduisent et ainsi progressivement s'orienter.***

Des activités sont proposées pour aider l'élève à trouver son parcours de formation et son projet professionnel grâce à *des ateliers* pour :

- rechercher des informations sur les métiers et les formations,
- découvrir le marché du travail,
- l'aider à mieux se connaître et découvrir ses centres d'intérêt,
- exploiter ses compétences,
- l'inciter à être autonome et à s'engager dans une activité pour être responsable de son avenir,
- tirer profit des activités extrascolaires pour valoriser son projet.

Les partenariats avec les milieux économiques, sociaux et professionnels permettent de consolider les acquis de connaissances et des compétences en proposant :

- *des visites d'entreprises, forums, conférences et débats,*
- *des interventions de sensibilisation ou de formation* dans les classes dans le cadre de projets pédagogiques (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels),
- *des actions d'immersion en milieu professionnel* (voir notamment plus loin le stage de découverte en 3^{ième}),
- *des projets accompagnés* (concours, reportages sur les métiers...)

Les activités développées pourront faire *l'objet d'une évaluation à l'oral pour l'épreuve terminale du Diplôme National du Brevet dit le DNB* (ex Brevet des Collèges).

2-L'organisation de l'accompagnement au choix de l'orientation

Le volume horaire dédié à chacun des trois objectifs du Parcours avenir varie selon le niveau d'enseignement :

- **En classes de 6e et de 5e**, *l'orientation reste inscrite dans l'ancrage disciplinaire tel que défini dans le parcours Avenir* : elle est travaillée dans le cadre ordinaire des enseignements disciplinaires, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou des temps d'accompagnement personnalisé (AP).

- **En classe de 4e**, le volume horaire annuel est de **12 heures** (regroupées ou non, soit 1h en moyenne toutes les 3 semaines)
- **En classe de 3e**, le volume horaire annuel est de **36 heures**, regroupées ou non, soit 1h en moyenne par semaine) avec la réalisation d'un stage d'observation de 3 de 5 jours consécutifs ou non.

Depuis 2019, *ce volume horaire doit être prévu dans l'emploi du temps des élèves.*

NB : Ces dispositions ont abrogé le dispositif de l'option découverte professionnelle en classe de 3^{ème} (dite DP3) qui était proposée à tous les élèves de 3^{ème} quel que soit leur niveau (mais en fonction du nombre de places disponibles par Collège).

Dans ce dispositif, *l'orientation était pour la première fois considérée comme un enseignement et une activité à part entière*, inscrite dans l'emploi du temps et assuré par des équipes pédagogiques pluridisciplinaires en liaison avec des professionnels d'entreprises.

Au Collège, *l'orientation est donc primordiale* et on peut dire qu'avec le Parcours Avenir, elle doit être *une partie intégrante du fonctionnement même du Collège.*

3- L'aide à l'orientation puis la procédure d'affectation en classe de troisième

C'est l'étape (dite premier palier d'orientation) qui permet à *chaque élève de préciser son projet d'orientation* avec l'aide des professeurs afin de poursuivre ensuite son parcours de formation dans le cadre de *la voie générale et technologique en Lycée général et technologique* ou de *la voie professionnelle en Lycée Professionnel ou en CFA.*

3.1 – L'aide à l'orientation :

Elle se décline en trois étapes :

- **Une première phase d'orientation** ou « *le temps de la réflexion* »

Elle se déroule au cours du premier trimestre. *Un entretien individuel d'orientation* pour faire un premier point est alors proposé entre *le professeur principal, l'élève et la famille.*

- **Une seconde phase d'orientation** ou « *le temps du dialogue* »

Elle se déroule au deuxième trimestre.

Une fiche de dialogue est remise aux familles par le Collège pour exprimer les intentions provisoires d'orientation.

- **Une décision d'orientation** ou « *le temps de la décision* »

Elle intervient au 3e trimestre .

Le Collégien formule *des vœux définitifs d'orientation.*

Il doit *préciser son projet personnel d'étude et choisir une orientation.*

Trois choix s'offrent ensuite à l'élève à l'issue de la classe de troisième :

- une demande d'inscription dans un Lycée public ou privé sous contrat en seconde générale et technologique :

Il faudra qu'il choisisse à la fin de la seconde de détermination au Lycée, le Baccalauréat général ou technologique en adéquation avec son projet (voir en annexe 3, « l'orientation en LGT »), ou

- une demande d'inscription dans un Lycée professionnel pour préparer un CAP ou un Baccalauréat professionnel,

Il faudra qu'il choisisse alors, au moins une Famille de Métiers (voir en annexe 2, « l'orientation en LP ») ou

- une demande d'orientation vers un CFA (centre de formation d'apprentis) privé ou public (relevant d'un CFA de l'EN) pour préparer un CAP ou un Baccalauréat professionnel (ou le cas échéant un Titre professionnel (3))

Il lui faudra alors aussi trouver une Entreprise en lien avec le domaine d'apprentissage.

3.2 - La phase d'affectation

La demande d'orientation de chaque élève est examinée par le Conseil de classe qui prend en compte également l'ensemble des informations réunies par ses membres (dont notamment les notes obtenues tout au long de l'année en contrôle continu en vue de l'obtention du Diplôme National du Brevet ainsi que du Bulletin scolaire et donc tous les éléments fournis par l'équipe pédagogique.

Le Conseil de classe émet alors une ou des propositions d'orientation.

*Cette démarche **une mise en regard** entre d'une part, « **le projet de l'élève** » et d'autre part, « **la réussite scolaire** » et « **le choix de l'orientation** »*

*Elle est présentée en s'appuyant sur le choix définitif d'orientation indiquée sur la *fiche de dialogue* le service d'orientation et les familles qui indique le choix d'une ou de plusieurs formations et d'Etablissement(s) correspondant sur la *dossier de demande d'affectation*.*

*C'est suite à cette analyse que **le projet d'orientation sera ou non validé** en prenant en compte à la fois son intérêt pour le jeune, l'insistance à la mise à son élaboration d'un projet, le niveau des connaissances et compétences attendues.*

Important : Le choix d'une orientation vers un CFA suppose cependant l'obtention d'un contrat d'apprentissage.

Deux types de décisions peuvent ainsi être prises :

- Le Conseil de classe est *en accord* avec la demande d'affectation.

La proposition est alors notifiée à l'élève et à sa famille

ou

- Le Conseil de classe est *en désaccord* avec la demande.

Un entretien est alors proposé avec le chef d'établissement.

(3) Le choix d'un Titre professionnel peut poser question lorsque celui-ci est proposé ou décidé pour des élèves à la sortie du Collège (voir l'analyse dans l'Etude de l'AFDET sur « les effets de la Loi de 2018 sur l'Apprentissage » téléchargeable sur afdfrance.org).

Si cet entretien ne permet pas d'obtenir un accord sur la proposition d'affectation, le Chef d'établissement notifie sa décision en y *précisant les motifs*.

La Commission d'appel :

Les élèves et les parents ont la possibilité de faire appel de la décision auprès de la Commission d'appel présidée par le Directeur Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) et comprenant des Chefs d'établissement, des Enseignants, des Parents d'élèves et des Personnels d'éducation et d'orientation.

La décision prise ensuite par la Commission d'appel vaut *décision d'orientation définitive*.

4- Le stage de découverte en classe de 3^{ème} (dit « séquence d'observation »)

Les modalités du stage de 3^{ème}

- Le stage concerne principalement *les élèves de 3^{ème}, à partir de 14 ans*.
- *Il est obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème}*
- *Il est d'une durée de 3 à 5 jours consécutifs ou non*
- Ce stage peut aussi être divisé en *plusieurs périodes*, de 3 jours puis de 2 jours par exemple.
- À titre exceptionnel, les stages d'observation en milieu professionnel peuvent être envisagés dans des lieux éloignés de l'établissement d'enseignement ou du domicile de la famille.

Les objectifs du stage de 3^{ème}

Le stage de 3^{ème} est l'occasion de *découvrir le monde du travail, de partager le quotidien de professionnels et de bénéficier d'une expérience concrète*.

Il est aussi l'occasion pour les élèves de *gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation*.

L'ambition du stage n'est donc pas de *permettre éventuellement aux élèves de confirmer ou d'invalider une première hypothèse d'orientation professionnelle* mais tout autant *d'enrichir leur culture générale citoyenne* en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité,
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie,
- les réalités concrètes du travail en déconstruisant certains préjugés,
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Le stage de 3^{ème} doit être précédé *d'un temps de préparation* et suivi *d'un temps d'exploitation ou de restitution*.

Les élèves peuvent s'y exprimer sur ce qu'ils y ont vu, et revenir sur leurs activités et sur leurs impressions.

Au cours du stage, l'élève doit recevoir la visite d'un ou un membre de l'équipe éducative, qui vient s'assurer que tout se déroule bien et que chacun est satisfait de cette semaine de stage.

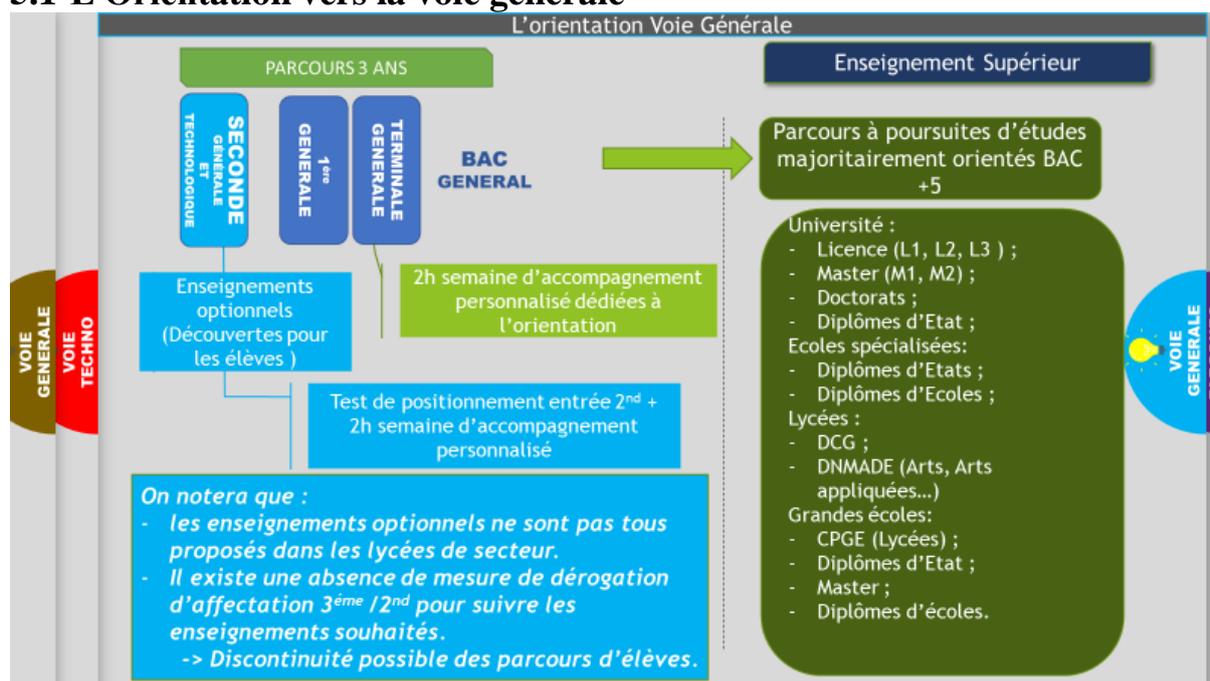
La Convention de stage

Il s'agit d'un document qui relie tous les acteurs : l'Etablissement, l'Elève et l'Entreprise. Elle précise :

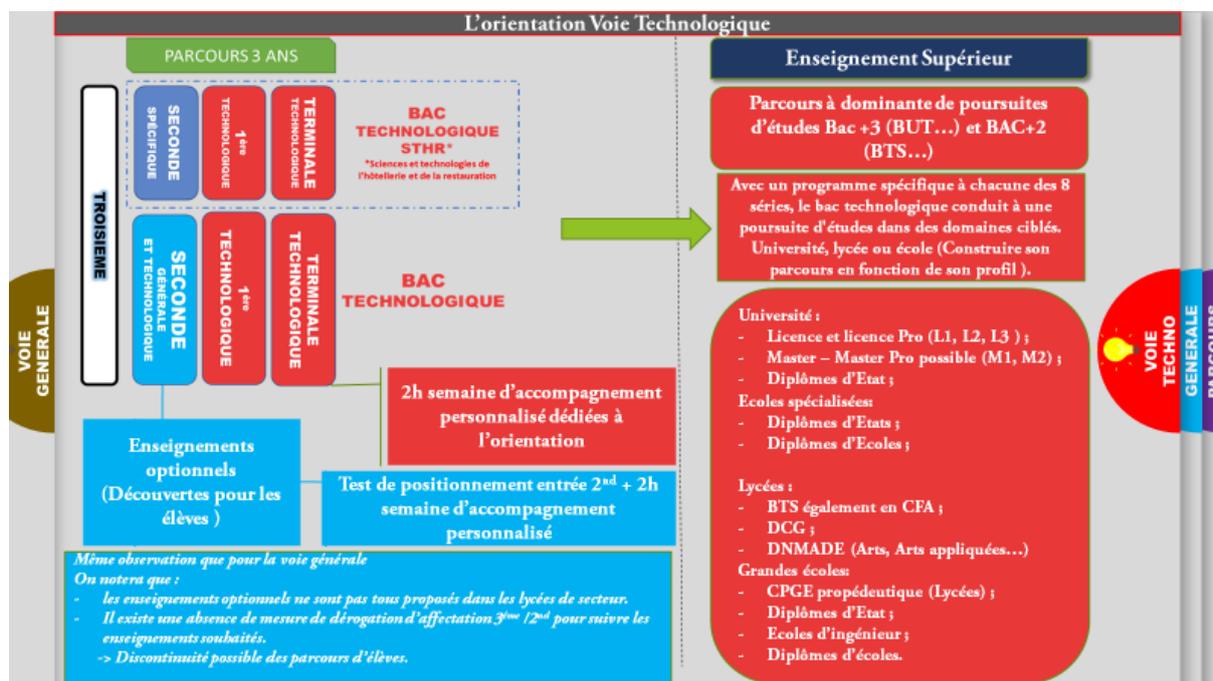
- les objectifs pédagogiques
- les coordonnées de l'entreprise, de l'établissement et de l'élève
- l'organisation de la période de stage : tâches, tuteur de stage, accompagnateurs, calendrier...
- les conditions particulières relatives au stage : si par exemple, le repas du midi est fourni, s'il y a un hébergement, des avantages particuliers dont bénéficient les employés...
- Elle doit d'abord être signée par l'Elève et ses Parents, puis le Chef d'établissement, l'envoyer à l'entreprise, pour signature.
- Le document doit avoir été signé par les trois parties, trois semaines avant le début du stage.
- Il convient de définir les horaires avec l'entreprise en fonction des activités, à condition qu'il ne commence pas avant 6h du matin et ne finisse pas après 20h.
- La durée de présence d'un jeune en entreprise ne peut pas dépasser 30h pour les moins de 15 ans, et 35h pour les plus de 15 ans.
- Par conséquent, les élèves ne doivent pas être présents plus de 7h par jour dans l'entreprise.

5-En bref , quels sont les choix d'orientation scolaire après la classe de troisième de Collège puis de seconde générale en Lycée ?

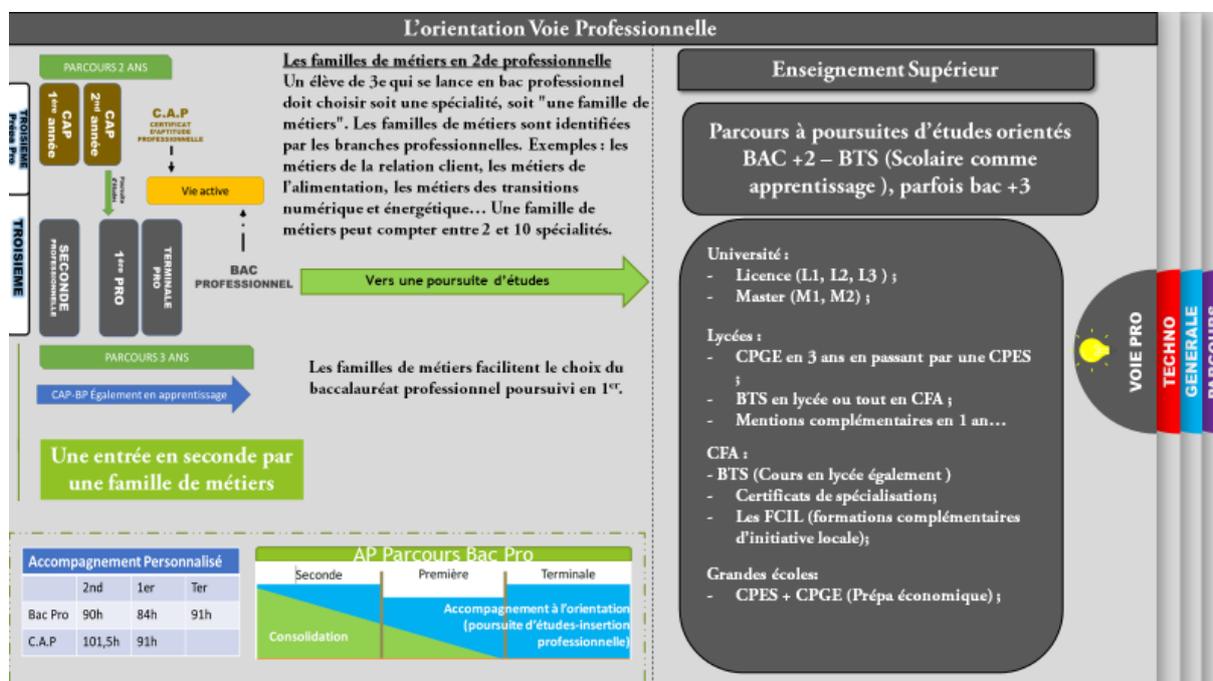
5.1-L'Orientation vers la voie générale



5.2-L'Orientation vers la voie générale puis technologique



5.3-L'Orientation vers la voie professionnelle



Références :

Le Parcours Avenir :

*Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir,
Article L331-7 du Code de l'éducation
Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 ; avis du CSE du 3-6-2015*

La Procédure d'orientation dans les lycées publics

Code de l'éducation :

Articles D331-62 à D331-64 [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?SectionTA=LEGISCTA000029781614&cidTexte=LEGITEXT000006071191)

SectionTA=LEGISCTA000029781614&cidTexte=LEGITEXT000006071191

Bulletin officiel n°35 du 27 septembre 2018

Note de service n° 2018-115 du 26-9-2018 (NOR : MENE1826273N)

Note de service n° 2018-115 du 26 septembre 2018 : procédure d'orientation en fin de classe de 2de.

Arrêté du 19 juillet 2019 relatif aux voies d'orientation NOR : MENE1909805AELI :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/19/MENE1909805A/jo/texte>

Code de l'éducation

articles L331-7 à L331-8 (la procédure d'orientation) ;

article L612-3 à 4 (inscription en 1er cycle de l'enseignement supérieur) ;

articles D331-23 à D331-45 (la procédure d'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement publics sous tutelle du ministre chargé de l'éducation) ;

articles D331-62 à 64 (le redoublement) ;

article D331-64-1 (l'orientation post-bac dans les lycées) ;

articles D612-19 à 20 (admission en classes préparatoires aux grandes écoles) ;

articles D612-30 à 32 (admission en section de techniciens supérieurs et en IUT) ;

articles D643-59 à 62-6 (section 3, le diplôme universitaire de technologie) ;

Le stage de 3^{ème} :

Décret no 2013-915 du 11 octobre 2013 relatif aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans.

Code de l'Education : article D 332-14 ; D 331-1 à 331-9

Code du Travail : article L 4153-

ANNEXE 2

L'information sur les Métiers et l'aide à l'orientation en *Lycées professionnels* Présentation

1- L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle

1.1– Les objectifs

Il vise trois objectifs afin de permettre à chaque élève :

- *d'appréhender les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel ainsi que les perspectives d'insertion offertes par la spécialité ou la famille de métiers,*
- *de connaître les possibilités de poursuite d'études post-CAP et post-Baccalauréat professionnel,*
- *d'élaborer ou de consolider son projet d'orientation scolaire et professionnelle.*

L'accompagnement est renforcé en voie professionnelle pour permettre aux élèves de consolider leurs apprentissages et un temps dédié à l'orientation est mis en place pour la construction ou la confirmation de leur projet.

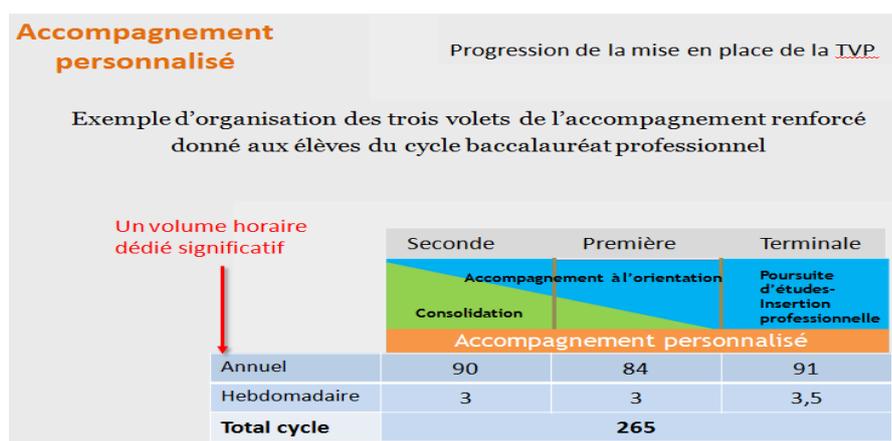
Il comprend 3 axes :

- *consolidation des acquis fondamentaux*
- *accompagnement personnalisé*
- *accompagnement à l'orientation*

1.2- La répartition des heures d'accompagnement personnalisé :

Les heures de « consolidation, d'accompagnement personnalisé et de préparation à l'orientation sont regroupées sous l'appellation de « *l'Accompagnement Personnalisé* » et représentent :

- en CAP : **101,5 heures en 1^{ère} année et 91 heures en 2^{ème} année.**
- en Baccalauréat professionnel : **90 heures en 2nde, 84 heures en 1^{ère} et 91 heures en terminale.**



NB : Des vademecums ont été élaborés afin d'accompagner les équipes :

vademecum : Consolidation et Accompagnement Personnalisé

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/0/Vademecum_consolidation_et_AP_1081320.pdf

vademecum : L'accompagnement personnalisé en voie professionnelle :

<https://eduscol.education.fr/document/3165/download?attachment>

2- En CAP :

2.1 - Répartition horaire en Lycée professionnel en première année de CAP

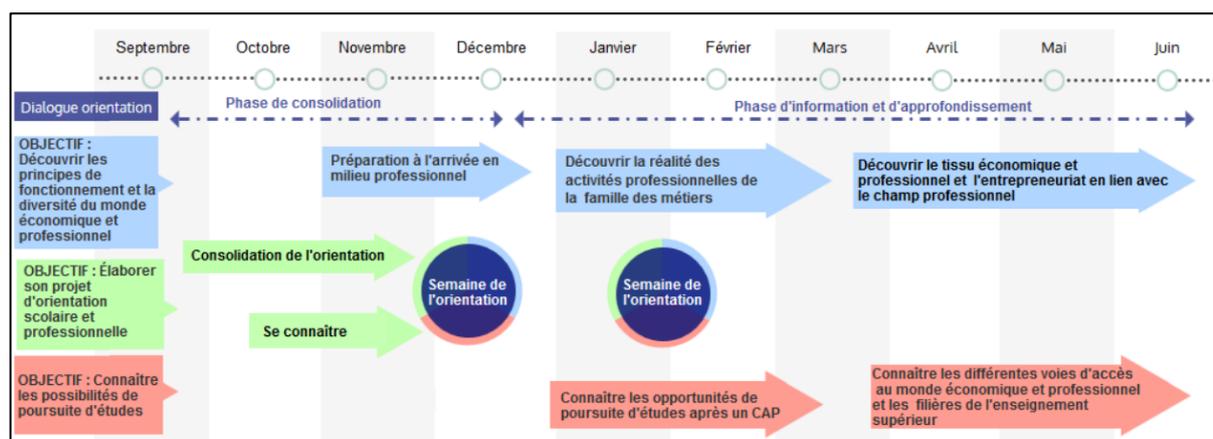
Enseignements généraux : 27%

Enseignements professionnels : 61%

Consolidation, d'accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation : 12 %

Périodes de Formation en Entreprise (PFMP) : 1,5 à 2 mois

2.2 - Schéma de progression de l'accompagnement à l'orientation en classe de 1^{ère} année de CAP



Source : Vademecum « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle »

2.3 - Répartition horaire en Lycée professionnel en deuxième année de CAP

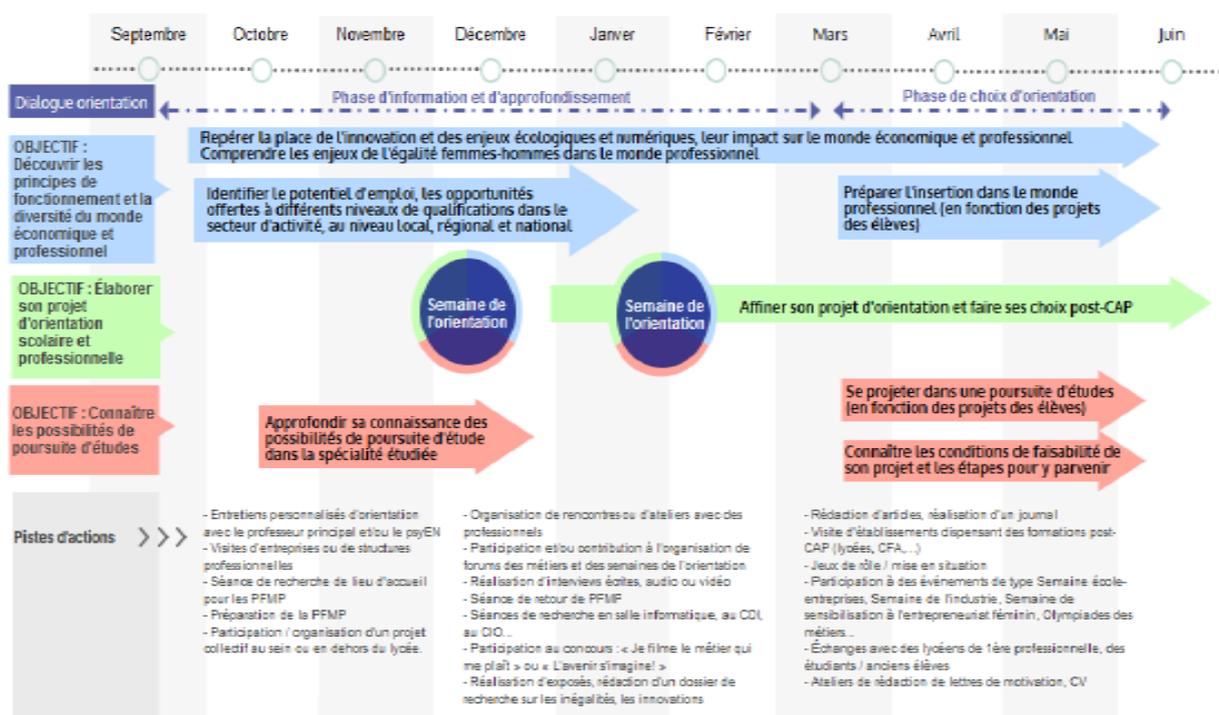
Enseignements généraux : 27%

Enseignements professionnels : 61%

Consolidation, d'accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation : 12%

Périodes de Formation en Entreprise (PFMP) : 1,5 à 2 mois

2.4 - Schéma de progression de l'accompagnement à l'orientation en classe de deuxième année de CAP



Source : Vademecum « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle »

3- En Baccalauréat Professionnel :

3.1-La classe de seconde professionnelle :

La Réforme de la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) en 2019 a créé une *seconde professionnelle regroupée en champs professionnels* pour l'accompagnement de l'orientation proposé aux élèves afin de leur *permettre une plus grande liberté de choix, de mieux personnaliser leur parcours et de valoriser toutes les modalités de Formation initiale (scolaire et apprentissage)*.

3.2- Répartition horaire en lycée professionnel en seconde professionnelle :

Enseignements généraux : 39.5%

Enseignements professionnels : 50%

Consolidation, d'accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation : 10.5%

La préparation à l'orientation permet la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves par l'équipe éducative et l'organisation de différentes actions d'information sur les métiers et les formations.

Les professeurs principaux assurent le suivi et la coordination des différentes actions menées, en lien étroit avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative, et tout particulièrement les professeurs documentalistes, psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et des partenaires tels que certaines Branches professionnelles.

3.3- Une seconde professionnelle organisée par familles de métiers

L'un des buts de la Réforme de Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) est de permettre aux élèves de s'orienter *plus progressivement*.

Depuis 2018, les élèves de seconde professionnelle ont ainsi l'opportunité de s'orienter dans un premier temps vers une famille de métiers en non d'emblée vers un métier.

Pendant un an, l'objectif est d'explorer plus largement avant de choisir une spécialité plus précise en première.

Les 14 familles de métiers du Lycée professionnel sont :

*Métiers de la *construction durable du bâtiment et des travaux publics*

*Métiers de la *gestion administrative, du transport et de la logistique*

*Métiers de la *relation client*

*Métiers de l'*aéronautique*

*Métiers des *industries graphiques et de la communication*

*Métiers de l'*hôtellerie-restauration*

*Métiers de l'*alimentation*

*Métiers des *études et de la modélisation numérique du bâtiment*

*Métiers de la *beauté et du bien-être*

*Métiers de la *réalisation de produits mécaniques*

*Métiers du *numérique et de la transition énergétique*

*Métiers de la *maintenance des matériels et des véhicules*

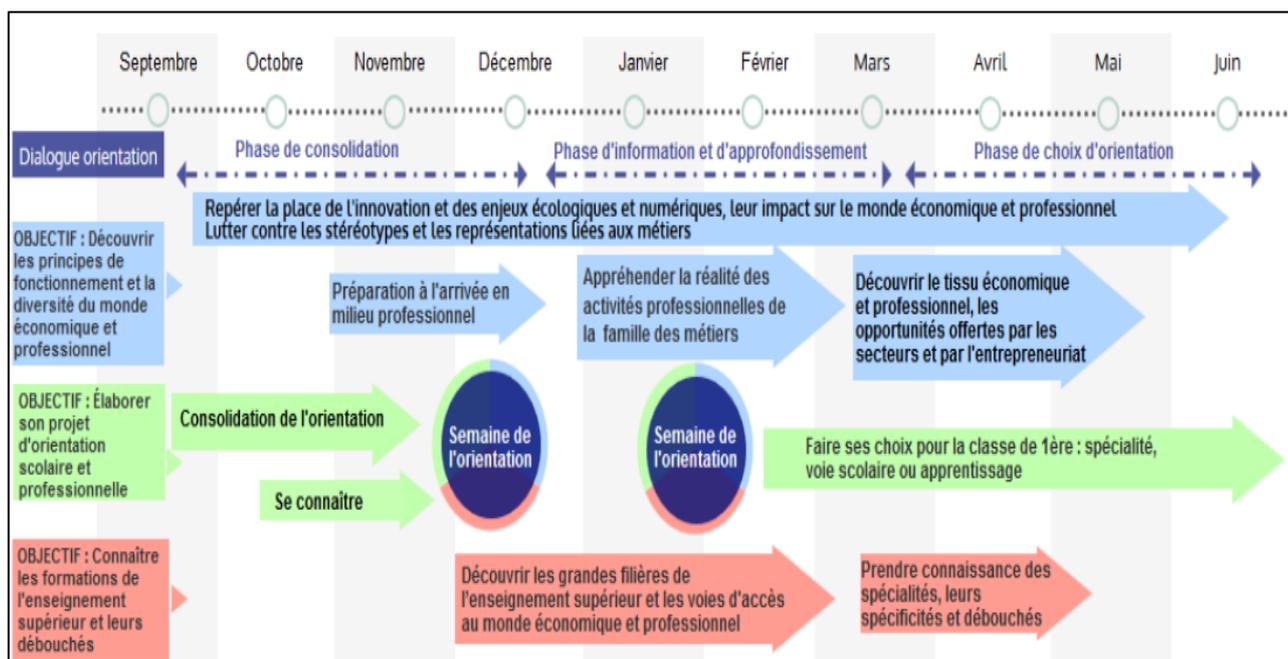
*Métiers du *pilotage et de la maintenance d'installations automatisées*

*Métiers du *bois*

Référence :

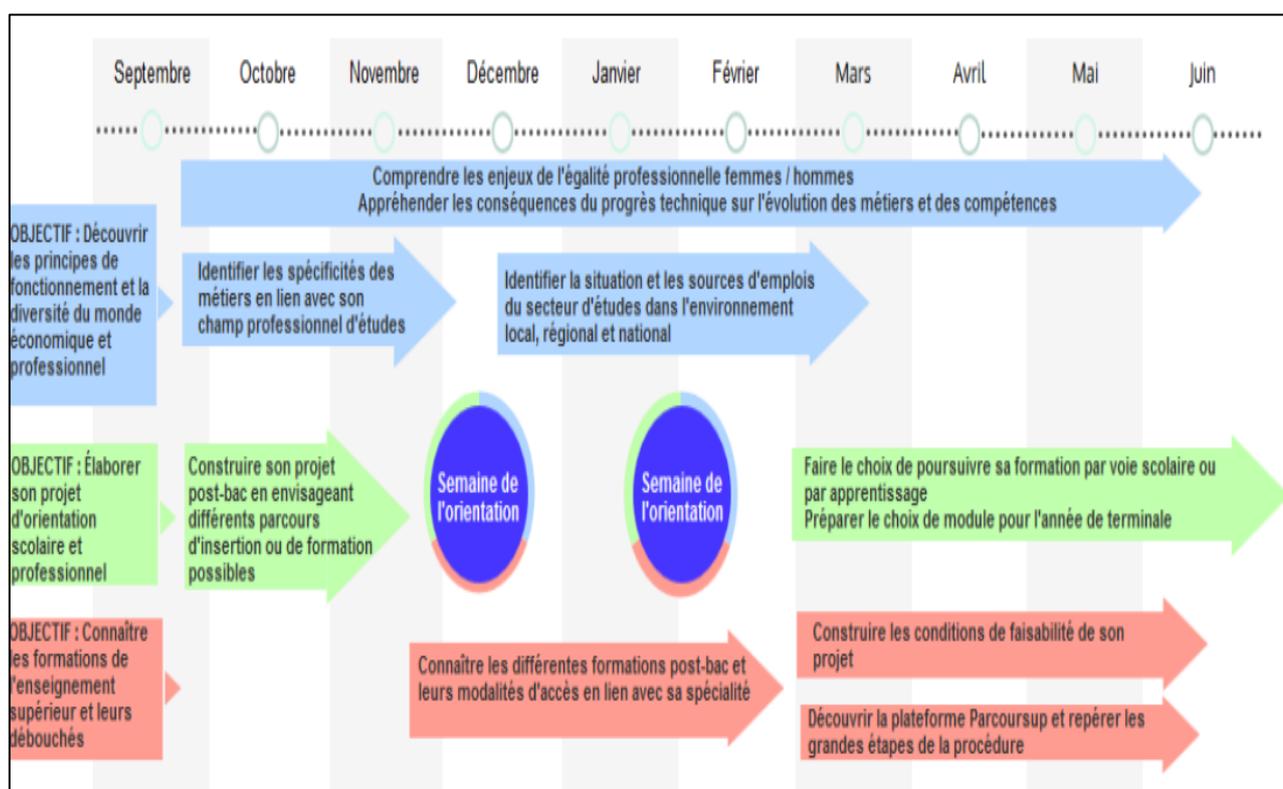
Décret n° 2019-370 du 25 avril 2019 portant création des familles de métiers en seconde professionnelle et les mentionnant dans la procédure d'orientation.

3.4- Schéma de progression de l'accompagnement à l'orientation en classe de seconde professionnelle :



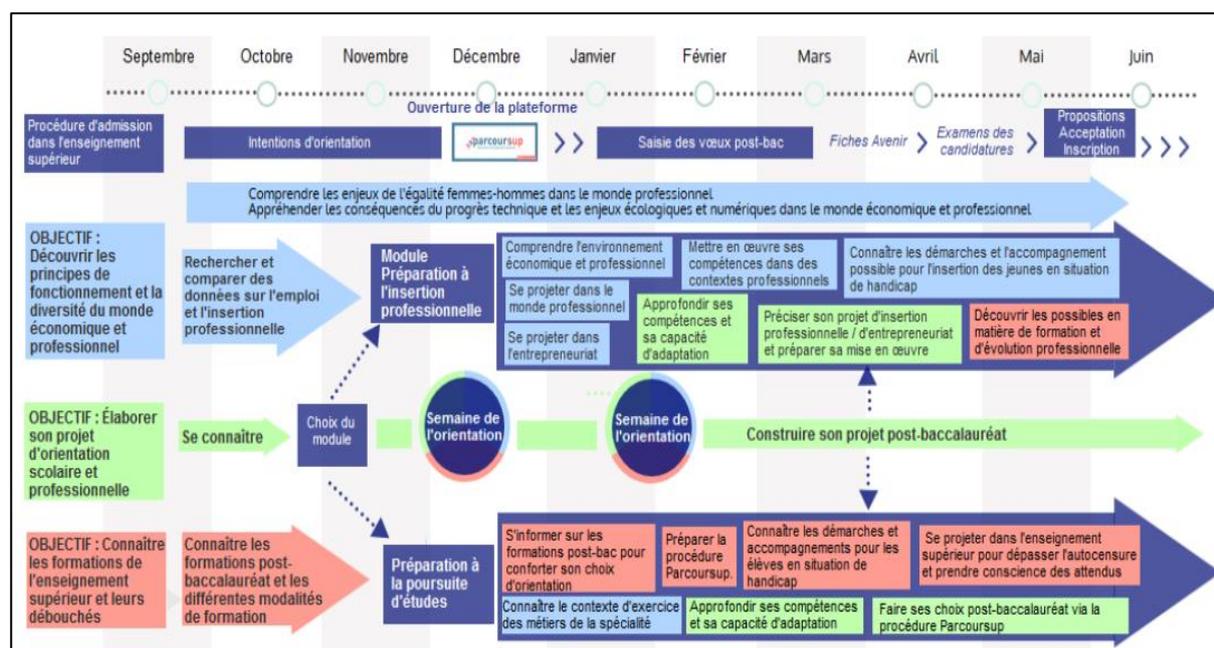
Source : Vademecum « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle »

3.5- Schéma de progression de l'accompagnement à l'orientation en classe de première professionnelle



Source : Vademecum « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle »

3.6- Schéma de progression de l'accompagnement à l'orientation en classe de terminale professionnelle



Source : Vademecum « L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle »

3.7- Les deux modules en classe de terminale professionnelle :

Deux modules sont proposés aux élèves selon leur projet post baccalauréat : *Insertion professionnelle* ou *Poursuite d'études*.

-Le module « Insertion professionnelle » vise à préparer et à faciliter l'entrée dans l'emploi, en tant que salarié ou entrepreneur.

Les néo-bacheliers professionnels rencontrent parfois des difficultés à s'insérer professionnellement, ce module vise ainsi à mieux accompagner l'élève *pour l'élaboration de son projet*, pour *l'acquisition de compétences complémentaires pour exercer une activité dans un contexte spécifique*, pour *le renforcement de l'esprit d'initiative, de l'autonomie et de l'adaptabilité*.

Source : vademecum : Module de Préparation à l'insertion professionnelle : <https://eduscol.education.fr/document/1930/download>

-Le module de « préparation à la poursuite d'études » entend doter l'élève de Terminale, des outils de connaissance et des démarches lui permettant de modifier la perception de son avenir ainsi que son rapport aux autres et au monde dans lequel il évolue afin de *l'aider à s'engager dans des études supérieures choisies*.

C'est ainsi qu'à l'issue de la classe de première, un positionnement de l'élève sur le plan de ses connaissances et compétences mais aussi en matière de projet d'orientation est opéré par le Conseil de classe qui énonce *des préconisations concernant le choix du module de terminale*. Cependant *la décision appartient à l'élève et à sa famille*.

Afin que *ce choix soit réversible*, le premier trimestre de l'année de terminale s'attachera à mettre en œuvre les items communs aux deux modules relatifs à l'insertion professionnelle

et à la poursuite d'études (tronc commun). Possibilité sera alors offerte à l'élève de revenir sur le choix qu'il aura opéré à l'entrée de la terminale.

Source : vademecum : Module Préparation de la Poursuite d'études :

<https://eduscol.education.fr/document/1926/download>

Références :

Circulaire du 10 octobre 2018 (B.O. du 11-10-2018) précise de façon détaillée le rôle et les missions du professeur principal dans les collèges et les lycées.

Décret n° 2021-954 du 19 juillet 2021 modifie les dispositions du code de l'éducation pour définir la fonction de professeur principal et de professeur référent de groupe d'élèves.

Note de service du 23 août 2021 relative au rôle du professeur référent de groupes d'élèves.

Décret du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations précise le rôle des régions dans l'information sur l'orientation.

Des Documents ressources sont également accessibles par le lien sur internet.

vade-mecum « La consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé » (février 2019) : <https://eduscol.education.fr/document/1911/download>

vade-mecum « Module de préparation à l'insertion professionnelle » (juin 2019) : <https://eduscol.education.fr/document/1930/download>

vade-mecum « Préparation à la poursuite d'études » (juin 2019) : <https://eduscol.education.fr/document/1926/download>

Vade-mecum Orientation "L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle" (octobre 2020) : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Orientation/31/5/Vademecum_accompagnement-orientation_LyceePro_1192315.pdf

Réussir l'entrée au lycée professionnel (Mars 2016) : <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo13/MENE1608562C.htm>

Ressources et sites de l'Onisep :

<https://www.onisep.fr>

<http://www.nouvelle-voiepro.fr>

<http://www.terminales2020-2021.fr>

<https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil>

Autres ressources :

<https://eduscol.education.fr/2956/semaine-des-lycees-professionnels>

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-printemps-de-l-orientation-327179>

La plupart des académies ont également créé des documents pédagogiques et un calendrier de l'orientation remis aux élèves et familles dès le début de l'année :

https://docs.google.com/document/d/1rHXxuQqfRBIV1nCZriOcj_ty0VsUPI5n/edit?usp=sharing&oid=115494983102645554916&rtpof=true&sd=true

Certains établissements participent à la semaine de la voie

professionnelle : https://padlet.com/bouriche_karine/semainevoiepro21

ANNEXE 3

L'information sur les Métiers et les Formations et l'aide à l'orientation dans les Lycées Généraux, les Lycées Généraux et Technologiques et les Lycées polyvalents

Présentation

UN LYCEE ET DEUX VOIES : LA VOIE GENERALE ET LA VOIE TECHNOLOGIQUE

1- La classe de seconde générale et technologique, une année d'orientation

Au collège, en fin de 3^{ème}, deux possibilités d'orientations s'offrent aux élèves, le Lycée professionnel ou le Lycée général et technologique.

Pour les élèves qui font le choix du lycée général et technologique, durant cette année de seconde ils suivront *un enseignement commun, un accompagnement à l'orientation* et s'ils le souhaitent, *un à deux enseignements optionnels*.

Avant le mois d'octobre, chaque élève passe *un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques*, qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins. (Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille).

Chaque lycéen bénéficie *d'un accompagnement* adapté à ses besoins, notamment pour *consolider sa maîtrise de l'expression écrite et orale*, il est *guidé dans la conception de son projet de poursuite d'études et est éclairé sur le choix de la voie générale ou technologique en vue de son passage en 1^{ère}*.

Ainsi, il est en capacité, en fonction des études supérieures envisagées, de *choisir les trois enseignements de spécialité qu'il envisage de suivre dans une première générale ou technologique*.

1.1-L'accompagnement à l'orientation

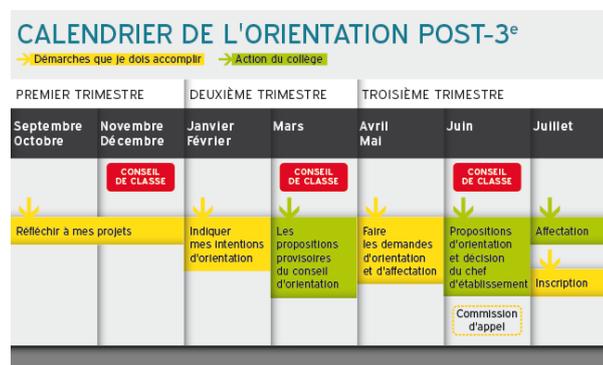
Les élèves doivent bénéficier d'un temps *de 54 heures sur l'orientation*.

Les actions menées dans le cadre de ces heures peuvent prendre *des formes différentes* en fonction des besoins des élèves et des ressources mobilisables par les établissements (Immersion, information, visites d'entreprises...).

Référence : Arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole

1.2 -Le calendrier

Au cours du 1er trimestre, *l'élève peut réfléchir à son projet* et en janvier indiquer *des intentions d'orientations* qui seront analysées en mars par le conseil de classe qui fera alors *des propositions provisoires d'orientation*, il apportera un conseil à l'élève et aux familles sur les choix de poursuite d'études en classe de 1^{ère}, dans la voie générale ou dans la voie technologique.



2-La voie générale à partir de la classe de première

Au sein du lycée général et technologique, la voie générale offre trois types d'enseignements :

- *Un large socle de culture commun, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.*
- *Des disciplines de spécialité choisies par l'élève et s'accroissant entre la première et la terminale* (trois disciplines en classe de première puis deux en terminale parmi les trois suivies en première). *Des enseignements facultatifs* permettent, en outre, à l'élève de compléter son parcours.
- *Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée* pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les élèves sont accompagnés selon les horaires prévus dans le cadre des marges d'autonomie des établissements (groupes à effectifs réduits, pédagogie différenciée, Mooc, etc.).

2.1-En classe de première générale :

Les élèves de la voie générale suivent *les enseignements communs* :

- Enseignement moral et civique,
- Éducation physique et sportive (EPS),
- Français,
- Histoire-géographie,
- Langues vivantes,
- Enseignement scientifique,

La même année les élèves préparent leurs vœux d'orientation sur la plateforme en ligne Parcoursup.



Plateforme Parcoursup <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42572>

3- La voie technologique

Comme dans la voie générale, il s'agit de *mieux s'orienter vers l'enseignement supérieur et de favoriser une personnalisation des parcours.*

Elle a pour objectif de *préparer les élèves à des études supérieures technologiques, d'abord en STS ou IUT.*

Cependant, *ces cursus peuvent se prolonger par des formations plus approfondies (licences et masters professionnels), ou conduire directement à une insertion dans la vie professionnelle à partir du niveau BAC+2.*

Les bacheliers les plus motivés peuvent, avec un bon dossier, s'engager dans une classe préparatoire directement après le baccalauréat.

Elle est organisée en séries technologiques. Comme la voie générale, il est proposé *un socle de culture commune* articulé avec *les enseignements de spécialité* et *l'aide à l'orientation.*

Les séries technologiques abordent chacune des domaines spécifiques :

- *les sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D),*
- *les sciences et technologies de laboratoire (STL, Biochimie-biologie-technologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire),*
- *les sciences et technologies du management et de la gestion (STMG),*
- *les sciences et technologies de la santé et du social (ST2S),*
- *les sciences et technologies du design et des arts appliqués,*
- *l'hôtellerie et la restauration (STHR),*
- *les sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD),*
- *les sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Cette formation est dispensée dans les lycées dépendant du Ministère chargé de l'agriculture.*

La même année les élèves préparent leurs vœux d'orientation sur la plateforme en ligne Parcoursup.



Plateforme Parcoursup <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42572>

ANNEXE 4

**REPARTITION DES EFFECTIFS EN FORMATION INITIALE
DU SECOND DEGRE
ENTRE
LA VOIE GENERALE et LA VOIE PROFESSIONNELLE
(avec les sections de STS)**

1- Une méthode de décompte

Le choix ici retenu est de décompter aux trois premiers niveaux de formation ou/et de **qualification** :

- d'une part, *tous les élèves du second degré (publics et privés) relevant de la voie générale et technologique* qui préparent un Diplôme « général », puisque la vocation première de ces Diplômes est d'être une étape en vue **d'une poursuite d'études**,

et

- d'autre part, *tous les élèves, étudiants préparant un BTS et apprentis aux trois premiers niveaux de qualification* relevant de *la voie dénommée ici « professionnelle »* car correspondant à des jeunes préparant tous un Diplôme « professionnel » car la vocation première de ces formations et Diplômes (même si non exclusive) est **une insertion professionnelle**.

2- La répartition des effectifs en 2019

EN VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE :

1 619 564 élèves

EN VOIE PROFESSIONNELLE :

1 638 939 élèves, étudiants en STS et apprentis

soit en 2019 :

643 763 élèves en LP

252 218 étudiants en STS formés en LGT (et dans quelques LP)

138 000 élèves en Etablissements du Ministère de l'Agriculture

156 850 élèves ou étudiants du Ministère de la Santé

et

448 100 apprentis

sources : DEPP du MEN et services statistiques des autres Ministères

Important :

Pour compléter ces données chiffrées, il conviendrait *d'ajouter* pour la même année 2019, *des effectifs non connus*, ceux des *jeunes en formation professionnelle relevant du Ministère des Armées* ainsi que le *nombre de stagiaires de la formation professionnelle* préparant une Certification relevant de l'un de ces trois premiers niveaux de qualification.

Il conviendrait simultanément de *soustraire* des effectifs en apprentis tels qu'indiqués, *ceux aux deux niveaux supérieurs*.

3-Éléments d'analyse quant à la répartition des effectifs entre la voie générale et la voie professionnelle :

En tout état de cause, et *même en réajustant les effectifs de la voie professionnelle manquants non connus (voir ci-dessus) à somme probablement nulle et d'ordre marginal*,

il apparaît donc que si l'on se réfère à l'ensemble des effectifs en formation pour ce qui concerne les trois premiers niveaux de qualification, Le nombre de jeunes se préparant dans la voie professionnelle est du même ordre (si ce n'est un peu plus) que le nombre de jeunes de la même tranche d'âge qui sont encore dans la voie générale ou technologique.

Cet état de fait est à ce jour peu mis encore en évidence peut-être pour deux raisons :

- *des présentations statistiques des effectifs segmentées différemment par le Ministère de l'Education Nationale puisque dissociant ceux de la voie professionnelle aux deux premiers niveaux de qualification et ceux du troisième niveau également en Lycée, à savoir les effectifs des classes de terminale technologique en STS,*

et

- *la dispersion des données car relevant de différents Ministères (et dont certaines ne sont pas connues ou non consolidées).*

ANNEXE 5

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES TRANSVERSALES

Des propositions de contenus et de modalités de déroulement des séquences dans le cadre d'une demi-journée par semaine au sein de l'Espace d'orientation sont présentés sous la forme de trois Fiches :

-La Fiche 1 présente **quatre Propositions** pour *les Collèges*

-La Fiche 2 présente **cinq Propositions** pour *les Lycées Professionnels*

-La Fiche 3 présente **six Propositions** pour *les Lycées généraux et les Lycées généraux et technologiques et les Lycées polyvalents.*

Ces propositions qui sont chacune adaptées à chaque classe et tranche d'âge n'ont *aucun caractère normatif.*

Elles ont indiquées ici à *titre d'exemples*, à bien entendu compléter.

Elles permettent cependant *d'appréhender les caractéristiques comme de la diversité des contenus* ainsi que *des modalités de mise en place*, qui sont pour l'essentiel conçues autour de « *l'Education au Choix* » et de « *la Pédagogie par Projets* »

Le développement de compétences transversales ne fait pas l'objet d'activités spécifiques puisqu'il est ici proposé qu'elles soient *présentées*, puis *mises en œuvre à l'occasion de démarches individuelles comme collectives portant sur « l'information sur les métiers et l'orientation » menées par les Collégiens et les Lycéens.*

Pour autant, *les acquisitions de ces compétences transversales* (par exemple, capacité à chercher puis vérifier une information, capacité à s'organiser, à mener un projet jusqu'au bout, capacité à travailler en équipe, etc..) *doivent être évaluées en tant que telles* tout en en précisant à chaque fois la nature et le contexte.

rappel : « une compétence est un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être mobilisées autour d'un objectif et caractérisée dans une situation et à un moment donnés ».

Ces propositions présentées dans les Fiches s'appuient sur *l'expérience (dont entre autres, celle de Membres de l'AFDET)* :

- * en Collège, notamment lors des **Options de découverte professionnelle 3 heures (ou lors de l'actuelle Prépa-métiers)**,
- * en Lycées Professionnels, en particulier lors **des séquences de consolidation et d'accompagnement de l'orientation professionnelle**,
- * en Lycées généraux, parfois à **l'initiative de quelques professeurs avec des Entreprises ou /et une Branche professionnelle**,
- * en Lycées généraux et technologiques, lors de **séances au sein de la voie technologique**.

Il a été ainsi observé *l'intérêt et l'engagement et la progression de la plupart des élèves concernés* lorsque ces séquences étaient bien organisées, que ce soit à l'égard de l'élaboration ou la consolidation de *leur projet professionnel* ou de leur acquisition *de compétences transversales* également indispensables pour réussir leur insertion professionnelle et sociale,

Ceci étant, il est apparu comme *indispensable de* disposer pour être pleinement efficace :

- * **d'un lieu identifié et adapté quant aux apprentissages et activités proposées**
- * **d'une durée appropriée afin de permettre un travail de qualité, en particulier lorsqu'il s'effectue in situ en groupe ou avec des déplacements (ex : visites ou rencontres à l'extérieur),**
et
- * **d'un continuum et d'une régularité tout au long de l'année scolaire afin de donner la possibilité d'une progression**

L'ESPACE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES TRANSVERSALES

EN COLLÈGES

« Renforcer le Parcours d'aide à l'orientation et éducatif
au sein des Collèges »

Quatre Propositions

Proposition C1

*Affecter dans le calendrier scolaire
une demi-journée par semaine par classe,
(de la classe de 6^{ème} à la classe de 3^{ème})
soit 108 heures par an (*)
consacrées*

*à l'aide à l'orientation et au développement de compétences transversales,
avec une adaptation progressive des salles à cet effet*

(*) soit 3heures x 36 semaines

Modalités

Programmer l'ensemble des heures dédiées dans le Plan annuel du Collège à définir avant la rentrée scolaire, en concertation avec la communauté éducative sous la responsabilité du Principal du Collège, en décidant en particulier pour chaque classe :

- de la demi-journée par semaine /et pour les classes de 3^{ème}, de ou des périodes de stages de découverte (séquence d'observation en milieu professionnel).*
- de l'aménagement progressif de salles adaptées en concertation avec le Conseil départemental*

Proposition C2

Développer des méthodes et contenus pour les demi-journées par semaine adaptées à l'aide à l'orientation et au développement de compétences transversales

et ce, de manière progressive depuis la classe de la 6^{ème} jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Modalités

Ces modalités sont à *moduler* selon les classes depuis la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème} en prenant en compte *l'âge des élèves, leurs centres d'intérêt, leur maturité, et leur niveau d'autonomie.*

Important :

En classes de 6^{ème} et 5^{ème}, les méthodes d'exploration visant à développer des compétences transversales telles que la capacité à travailler à plusieurs, à collaborer, à s'organiser par étapes, à rechercher des informations et à les sélectionner, etc.. peuvent porter sur des thèmes (y compris disciplinaires) et donc plus « larges » *que la découverte des Métiers et des Formations* qui est présentée ci-après.

Pour la découverte des Métiers :

***Organiser des groupes d'élèves pour travailler en 6^{ème} et 5^{ème} sur des cas concrets de Métiers (ou sur d'autres thèmes) puis en 4^{ème} et 3^{ème} sur des Métiers et Secteurs d'activité, en vue d'une restitution collective à l'ensemble de la classe avec :**

- *une diversification des supports mis à disposition des élèves* (dont entre autres, la possibilité de réalisation de petits films vidéos)
- *l'accès à des plateformes numériques recommandées* (voir la proposition n° 3 page 51)
- *une aide méthodologique pour l'investigation, l'organisation des groupes, les méthodes de recherche, la préparation puis le déroulement de l'étape de restitution.*

Des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple, «*les Cordées de la réussite, Batissiel, Entreprendre pour apprendre (EPA), les Artisans Messagers, Energie Jeunes, le rallye des pépites, je filme le métier qui me plaît, C génial, Défi robotique, Iter robots et .. par l'AFDET.* » peuvent être initiées dans ce cadre en particulier en classe de troisième.

*** Organiser des visites de salons ou et d'entreprises** si possible par petits groupes d'élèves avec *toujours une préparation puis une phase de restitution en classe.*

*** Proposer des interventions ponctuelles de professionnels en classe ou en entreprise** (contacts par Branche professionnelle, Entreprise, Parents d'élèves,..).

Pour la découverte des Formations :

***Organiser à partir de la 4^{ème} et surtout de la 3^{ème}, des visites dans des Lycées généraux, des LGT , des LP et des CFA** pour découvrir et mieux comprendre les différents parcours de formation proposés selon la ou les orientations envisagées.

***Assurer régulièrement des interventions sur l'organisation générale des parcours de formation,**

- en présentant à égalité les voies de formation générale et technologique et donc des différents parcours possibles après la seconde générale,

-en présentant à égalité les voies de formation générale et technologique et professionnelle

- en présentant à égalité les deux voies de formation professionnelle initiale : parcours scolaire puis étudiant et parcours par la voie de l'apprentissage,

***Faire intervenir en 3^{ème}, des élèves ambassadeurs volontaires de différents Lycées pour présenter la vie au Lycée,**

***Faire découvrir dès le Collège, les séries technologiques aux élèves et familles (expérimentale, démarche de projet...)**

***Présenter en 4^{ème}, la classe de Prépa-Métiers en vue d'une pré-orientation en 3^{ème} si volontariat, vers la voie professionnelle**

Proposition C3

Organiser lors de leur Formation initiale puis en Formation continue, une information et formation des Professeurs de Collège sur les secteurs d'activités, des métiers et par ailleurs, sur les différentes voies de formation.

Modalités

Lors de la Formation initiale des Professeurs de Collège en Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) :

***Organiser des interventions par des Représentants du monde économique et si possible, avec un stage en entreprise** afin de leur permettre d'appréhender quelque peu la réalité du monde du travail, ses évolutions et quelques exemples de compétences professionnelles et générales attendues pour exercer tel ou tel métier.

(Les Ingénieurs Pour l'Ecole (IPE) peuvent également apporter leur expertise)

***Organiser des interventions par des représentants de l'Éducation nationale ou/et d'Experts sur l'organisation générale du Système éducatif, des parcours de Formation et des Certifications.**

Lors des séances en Formation continue en cours de carrière :

***Organiser des interventions avec des Représentants du monde économique,
*Développer la possibilité de stages en entreprise pour les Professeurs volontaires**

Proposition C4

Renforcer lors de leur Formation initiale puis en Formation continue, la formation des Professeurs de Collège aux démarches et méthodes éducatives portant sur *le développement de compétences transversales complémentaires avec les enseignements par disciplines*

Modalités

Lors de la Formation initiale des Professeurs de Collège en Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) :

***Organiser des interventions théoriques et des témoignages sur les démarches d'Éducation au choix, les démarches de Projet, et le développement des compétences transversales par les élèves (démarches, méthodes, évaluation,..)**

Lors des séances en Formation continue en cours de carrière :

***Organiser des échanges de pratiques et témoignages portant sur l'animation des demi-journées d'aide à l'orientation et éducatives en Collèges (analyse des réussites et des difficultés) complétés par des interventions théoriques sur les démarches d'Éducation au choix, les démarches de Projet et le développement des compétences transversales par les élèves (démarches, méthodes, évaluation,..)**

FICHE 2

L'ESPACE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES TRANSVERSALES

EN LYCÉE PROFESSIONNEL

*« Consolider l'orientation et développer des compétences
transversales »*

Cinq propositions

Proposition LP 1

Utiliser le premier semestre puis plus particulièrement la demi-journée par semaine pour permettre à chaque élève de véritablement confirmer son choix d'orientation (ou éventuellement l'aider si nécessaire à une réorientation).

Modalité

***Utiliser le premier semestre puis plus particulièrement la demi-journée par semaine dédiée à la confirmation (ou réorientation) du projet d'orientation de chaque élève pour :**

Donner l'opportunité de recherches d'information, éventuellement d'un stage en entreprise ou/et de rencontres avec des professionnels du métier envisagé, si encore nécessaire pour que chaque élève puisse conforter son projet.

Renforcer les possibilités d'un changement d'orientation et donc de filière au sein du LP ou d'un autre LP (ou CFA)

Proposition LP 2

Utiliser le premier semestre puis plus particulièrement la demi-journée par semaine pour aider également les élèves à *développer l'acquisition de compétences transversales.*

Modalités

Développer les méthodes pédagogiques innovantes déjà initiées en Lycée Professionnel.

NB : Ces démarches sont décrites dans le Document publié par l'AFDET « *Vers la réussite de tous en Lycée Professionnel* » (*mettre le lien avec le site AFDET pour téléchargement possible*)

Par ailleurs, des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple, « *l'AFDET, les Cordées de la réussite, Energie Jeunes, Batissiel, Entreprendre pour apprendre (EPA), les Artisans Messagers, le rallye des pépites, je filme le métier qui me plait, Olympiade des métiers (Worldskills), Concours du Chef d'œuvre de la Fondation Colbert, Opération nationale des chefs d'œuvre de la République, C génial, Défi robotique, Iter robots* » peuvent être mises en œuvre à cet effet en Lycée Professionnel.

Proposition LP 3

Organiser la possibilité de poursuivre si demandé, la même formation *en changeant de statut*, par exemple de scolaire à apprenti au sein du même Lycée Professionnel.

Modalité

*** Créer peu à peu des sections de formation par apprentissage dans les Lycées Professionnels pour préparer certains CAP ou Baccalauréats professionnels déjà présents dans l'Établissement.**

Ces sections conçues en complément et articulation avec les formations déjà existantes peuvent permettre l'organisation si souhaité, *de parcours mixtes : en scolaire puis en apprentissage* pour certains jeunes sous la responsabilité de l'Établissement (ou éventuellement ponctuellement *en mixité de publics*).

NB : Cette proposition avec ses modalités de mise en oeuvre est présentée de manière détaillée dans le Rapport de l'AFDET sur « *l'Apprentissage en Lycées* » (*mettre lien avec site ..*).

Proposition LP 4

Revoir la formulation des Familles de Métiers de classe de seconde professionnelle en vue d'une meilleure compréhension par les jeunes en classe de 3^{ème} et leurs familles lors de la rédaction de leurs vœux d'orientation.

Modalité

Des propositions seront présentées par l'AFDET en décembre 2022

Proposition LP 5

Adapter la Formation initiale et continue des Professeurs de Lycée Professionnel en prenant en compte leur expérience antérieure : Professeur ou ancien Professionnel d'Entreprise.

Modalités

Lors de la Formation initiale des Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) en Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) :

***Organiser des interventions par des Représentants du monde économique** afin de leur permettre d'appréhender la réalité du monde du travail, ses évolutions,

en s'appuyant également sur les témoignages des Professeurs ayant un parcours antérieur en Entreprise,

*** Intégrer le stage en entreprise pour chaque PLP dans le cursus de formation (préparation et restitution collective)**

***Organiser des interventions par des représentants de l'Éducation nationale ou/et d'Experts sur l'organisation générale du Système éducatif, des parcours de Formation dont particulièrement les Formations professionnelles à tous niveaux avec les Certifications correspondantes.**

Lors des séances en Formation continue en cours de carrière :

***Organiser des interventions avec des Représentants du monde économique correspondant en priorité aux filières présentes dans le Lycée Professionnel.**

***Développer la possibilité de stages en entreprise pour les Professeurs volontaires en particulier dans les secteurs d'activités correspondant aux filières présentes dans chaque Lycée professionnel.**

FICHE 3

L'ESPACE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES TRANSVERSALES

EN LYCÉE GÉNÉRAL et EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

« Mieux intégrer le *Parcours d'aide à l'orientation et de développement des compétences transversales* au sein des Lycées généraux et des Lycées généraux et technologiques »

Six propositions

Proposition LG et LGT 1

*Affecter dans le calendrier scolaire
une demi-journée par semaine par classe,
(de la classe de seconde à la classe de terminale)
soit 108 heures par an (*)
consacrées*

*à l'aide à l'orientation et au développement de compétences
transversales, avec une adaptation progressive des salles à cet effet*

(*) soit 3heures x 36 semaines

Modalités

Programmer l'ensemble des heures dédiées dans le Plan annuel du Lycée à définir avant la rentrée scolaire, en concertation avec la communauté éducative sous la responsabilité du Proviseur, en décidant en particulier pour chaque classe :

- de la demi-journée par semaine, et pour les classes de seconde, première et terminale (avec modulation possible en terminale),*
- de l'aménagement progressif de salles adaptées dans les Lycées par la Région.*

Proposition LG 2

Organiser les heures dédiées à l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation et au développement des compétences transversales selon des modalités adaptées à la classe de Seconde générale (en tant que palier d'orientation)

Modalités

Pour la découverte des secteurs d'activités et des métiers :

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1 - Organiser la création de groupes d'élèves pour travailler sur des cas concrets d'études de Secteurs d'activités et de Métiers en vue d'une restitution collective à la classe :

Avec

- une diversification des supports mis à disposition des élèves,
- l'accès à des plateformes numériques (voir la proposition n° 3 - page 51)
- la possibilité de rencontres avec des professionnels,
- la possibilité de réalisation de petits films vidéos,

et en apportant une aide méthodologique pour l'appropriation progressive :

- d'une démarche de projet,
- des règles de travail en équipe,
- de méthodes de recherche d'information (sélection, identification des fakes news)

et

- pour la préparation et le déroulement de l'étape de restitution auprès de toute la classe.

NB : Des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple , « l'AFDET, les Cordées de la réussite, Batissiel, Entreprendre pour apprendre (EPA), les Artisans Messagers, le rallye des pépites, je filme le métier qui me plait, Olympiade des métiers (Worldskills), Concours du Chef d'œuvre de la Fondation Colbert, Opération nationale des chefs d'œuvre de la République, C génial, Défi robotique, Iter robots » peuvent être particulièrement mises en œuvre à cet effet en Lycée général peuvent être ici mises en œuvre.

2 - Organiser des visites de Salons ou/et d'Entreprises, par la classe ou par petits groupes d'élèves, avec toujours une étape de préparation puis une phase de restitution en classe.

3- Organiser l'intervention de Professionnels pour présenter auprès de la Classe leur Secteur d'activités et leur Métier (1) (suite à contacts avec telle ou telle Branche professionnelle, Entreprise, Parents d'élèves...),

(1) en particulier ceux en développement et porteurs d'emplois à moyen terme

Pour la découverte des formations : en liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1 - Assurer régulièrement des interventions sur l'organisation générale des parcours de formation, en présentant à égalité les voies de formation générale et technologique et donc des différents parcours possibles après la seconde générale et en présentant à égalité les deux voies de formation professionnelle initiale : parcours scolaire puis étudiant et parcours par l'apprentissage,

2-Accentuer la lisibilité des spécificités pédagogiques de la voie technologique au regard des profils d'élèves et valoriser les compétences associées à cette voie.

3-Rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique pour les jeunes et les familles, notamment pour les séries faisant appel aux Sciences (Mathématiques et Sciences Physique et Chimie),

4 - Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées par des Enseignants d'Universités volontaires, dont d'IUT et des Formateurs de CFA,

5 - Commencer à organiser des visites dans des Universités, IUT, CFA ou/et grandes Écoles pour découvrir et mieux comprendre les différents parcours de formation proposés selon la ou les orientations envisagées après l'obtention d'un Bac général

Proposition LG 3

Organiser les heures dédiées à l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation et au développement des compétences transversales selon des modalités adaptées à la classe de Première générale

Modalités

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1-Consolider la pré-orientation de chaque élève vers une poursuite d'études dans l'Enseignement supérieur sous statut étudiant ou par apprentissage

2-Proposer aux élèves de première, différentes activités pour préciser leur projet professionnel et de poursuite d'études (recherche d'informations, rencontres, visites d'universités, parcours de découverte, interventions de professionnels en classes, salons...)

3-Organiser la création de groupes d'élèves pour travailler sur des cas concrets d'études de Secteurs d'activités et de Métiers et des Formations correspondantes en vue d'une restitution collective à la classe :

avec

- une diversification des supports mis à disposition des élèves,
- l'accès à des plateformes numériques (voir la proposition n° 3 - page 51),
- la possibilité de rencontres avec des professionnels,
- la possibilité de réalisation de petits films vidéos,

et en apportant une aide méthodologique pour l'appropriation progressive (suite à ce qui a été développé les années précédentes lors des demi-journées :

- d'une démarche de projet,
 - de mise en œuvre des règles de travail en équipe,
 - de méthodes de recherche d'information (sélection, identification des fakes news)
- et
- pour la préparation et le déroulement de l'étape de restitution auprès de toute la classe.

Des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple , « l'AFDET, les Cordées de la réussite, Batissiel, Entreprendre pour apprendre (EPA), les Artisans Messagers, le rallye des pépites, je filme le métier qui me plaît, Olympiade des métiers (Worldskills), Concours du Chef d'œuvre de la Fondation Colbert, Opération nationale des chefs d'œuvre de la République, C génial, Défi robotique, Iter robots » peuvent être particulièrement mises en œuvre à cet effet en Lycée général peuvent être ici mises en place.

4-Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées par des Professeurs ambassadeurs d'université.

5- Présenter et expliquer l'utilisation opportune sur le logiciel Parcoursup qui sera à renseigner l'année suivante

6-Proposer aux professeurs de première en LG ou LGT, de participer au moins une fois par an à la découverte des poursuites d'études à l'Université (chaque année un domaine différent)

Proposition LG 4

Organiser les heures dédiées à l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation et au développement des compétences transversales

selon des modalités adaptées à la classe

de Terminale générale

Modalités

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1- consolider la pré-orientation de chaque élève vers une poursuite d'études dans l'Enseignement Supérieur (ou éventuellement autre voie...)

2- Proposer aux élèves de terminale générale, différentes activités pour préciser leur projet professionnel et de poursuite d'études (recherche d'informations, rencontres, visites d'Universités, CFA, classes préparatoires aux grande Écoles,... parcours de découverte, interventions de professionnels en classes, salons...)

3-Susciter la création de *groupes d'élèves* pour travailler sur des cas concrets d'études de Secteurs d'activités et de Métiers et des Formations correspondantes *en vue* d'une restitution collective à la classe :

avec

- *une diversification des supports mis à disposition des élèves,*
- *l'accès à des plateformes numériques (voir la proposition n° 3 page 51),*
- *la possibilité de rencontres avec des professionnels,*
- *la possibilité de réalisation de petits films vidéos,*

et en apportant une aide méthodologique pour *l'appropriation progressive (suite à ce qui a été développé les années précédentes lors des demi-journées :*

- *d'une démarche de projet,*
- *de mise en œuvre des règles de travail en équipe,*
- *de méthodes de recherche d'information (sélection, identification des fakes news)*

et

- *pour la préparation et le déroulement de l'étape de restitution auprès de toute la classe.*

Les démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple , « *les Cordées de la réussite, Batissiel, Entreprendre pour apprendre (EPA), les Artisans Messagers, le rallye des pépites, je filme le métier qui me plaît, Olympiade des métiers (Worldskills), Concours du Chef d'œuvre de la Fondation Colbert, l'AFDET, l'Opération nationale des chefs d'œuvre de la République, C génial, Défi robotique, Iter robots,* » peuvent être particulièrement mises en œuvre à cet effet en Lycée peuvent être ici développées en Lycée général.

4-Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées par des Professeurs ambassadeurs d'Universités ou de CFA.

5-Faire appel à des Branches professionnelles pour qu'en lien avec des Entreprises elles proposent des parcours découvertes ciblées aux élèves de terminale générale

6-Proposer aux élèves d'élaborer un premier Passeport de compétences en vue de l'élaboration ultérieure d'un Passeport formation -emploi

7-Mieux comprendre les attentes de l'Enseignement supérieur en vue de les diffuser plus tôt auprès des familles

8- Présenter et aider les élèves à se préparer à une inscription et utilisation opportune sur la plateforme Parcoursup

9-Proposer aux professeurs de terminale de Lycée général de participer au moins une fois par an à la découverte des poursuites d'études à l'Université (chaque année un domaine différent)

10-Proposer aux professeurs de Lycée général de participer au moins une fois à des rencontres avec des professionnels ou/et des visites d'entreprise pour mieux appréhender l'évolution des compétences attendues.

Proposition LGT 5

Organiser les heures dédiées à l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation et au développement des compétences transversales selon des modalités adaptées pour la classe de Première technologique

Modalités

Pour la découverte des métiers :

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1-Organiser des groupes d'élèves pour travailler sur des cas concrets d'études de Métiers par domaines professionnels et des parcours de formation correspondants en vue d'une restitution collective à la classe.

avec une diversification des supports mis à disposition des élèves :

avec l'accès à des plateformes numériques (voir proposition n° 3 page 51), possibilité de visites d'entreprises, de rencontres avec des professionnels, de réalisation de petits films vidéos,...

avec une aide méthodologique pour l'investigation, l'organisation des groupes, les méthodes de recherche, la préparation puis le déroulement de l'étape de restitution

NB : Des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education Nationale telles que par exemple , « les Cordées de la réussite, Batissiel, l'AFDET, *Entreprendre pour apprendre (EPA)*, *les Artisans Messagers*, *le rallye des pépites*, *je filme le métier qui me plaît*, *Olympiade des métiers (Worldskills)*, *Concours du Chef d'œuvre de la Fondation Colbert*, *Opération nationale des chefs d'œuvre de la République*, *C génial*, *Défi robotique*, *Iter robots* » peuvent être ici mises en œuvre.

2-Organiser des visites de salons ou et d'entreprises si possible par petits groupes d'élèves avec toujours une préparation puis une phase de restitution en classe

3- Proposer des interventions ponctuelles de professionnels en classe ou en entreprise (contacts par Branche professionnelle, Entreprise, Parents d'élèves...),

Pour la découverte des formations :

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

4-Organiser des visites dans des Lycées généraux et technologiques avec des BTS, des IUT d'Universités, des Universités, dans des CFA ou/et grandes Écoles pour découvrir et mieux comprendre les différents parcours de formation proposés selon la ou les orientations envisagées après l'obtention d'un Baccalauréat technologique.

en présentant à égalité les deux voies de formation professionnelle initiale : parcours scolaire puis étudiant et parcours par l'apprentissage,

5-Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées les professeurs ambassadeurs d'IUT, d'Universités et de CFA

6-Inviter les DDFPT (Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques) des LGT ainsi que les Psy EN à participer à des réunions préparatoires au projet d'orientation des élèves sur la base d'une questionnaire type renseigné par l'élève dès lors qu'un élève envisage une orientation en BUT.

7-Prévoir un temps d'échange individualisé avec le DDFPT sur le projet d'orientation de l'élève (faciliter la découvertes des domaines professionnels par sa connaissance du secteur) possible en distanciel.

8-Faire intervenir des *élèves ambassadeurs volontaires de première technologique* pour présenter en amont dans les Collèges, la voie technologique et les enseignements.

9-Proposer aux professeurs de LGT de participer au moins une fois par an à la découverte des poursuites d'études en IUT, CFA, Universités,..

10-Proposer aux professeurs de seconde de LGT de participer au moins une fois à des rencontres avec des professionnels ou/et des visites d'entreprise pour mieux appréhender l'évolution des compétences attendues,

11-Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées par les professeurs ambassadeurs d'IUT, de CFA ou d'Universités,

12-Proposer aux DDFPT de présenter des parcours types en apprentissage

13-Proposer à des apprentis, de présenter l'apprentissage

Proposition LGT 6

Organiser les heures dédiées à *l'information sur les métiers et les formations et l'aide à l'orientation et au développement des compétences transversales*

selon des *modalités adaptées à la classe de Terminale technologique*

Modalités

En liaison avec les spécialités et options choisies (mais sans exclusive) :

1-consolider la *pré-orientation de chaque élève vers une poursuite d'études dans l'Enseignement Supérieur (ou éventuellement une autre voie...)*

2-Proposer aux élèves de terminale technologique, *différentes activités pour préciser leur projet professionnel et de poursuite d'études (recherche d'informations, rencontres, visites d'IUT, CFA, Universités, parcours de découverte, interventions de Professionnels en classes, salons...)*

3-Susciter la création de *groupes d'élèves* pour travailler sur des cas concrets d'études de Secteurs d'activités et de Métiers et des Formations correspondantes *en vue d'une restitution collective à la classe*

avec

- *une diversification des supports mis à disposition des élèves,*
- *l'accès à des plateformes numériques (voir la proposition n° 3 page 51),*
- *la possibilité de rencontres avec des professionnels,*
- *la possibilité de réalisation de petits films vidéos,*

et en apportant une aide méthodologique pour l'appropriation progressive (suite à ce qui a été développé les années précédentes lors des demi-journées :

- *d'une démarche de projet,*
- *de mise en œuvre des règles de travail en équipe,*
- *de méthodes de recherche d'information (sélection, identification des fakes news)*

et

- *pour la préparation et le déroulement de l'étape de restitution auprès de toute la classe.*

NB : des démarches proposées par des Partenaires reconnus par l'Education peuvent être précisément ici mises en œuvre.

4-Proposer aux élèves d'assister à des présentations réalisées par des Professeurs ambassadeurs d'IUT et CFA.

5-Faire appel aux Branches professionnelles pour qu'en lien avec les entreprises, elles proposent des parcours découvertes ciblées aux élèves de terminale.

6-Faire appel à des Entreprises : permettre à des élèves de terminale d'assister à des présentations RH d'entreprise en distanciel pour un BTS par apprentissage.

7- Proposer aux élèves d'élaborer un premier Passeport de compétences en vue de l'élaboration ultérieure d'un Passeport formation -emploi,

8- Accroître le lien avec l'Enseignement supérieur en vue de valoriser les parcours d'élèves (en BUT comme en BTS)

9-Présenter et aider les élèves à se préparer à une inscription et utilisation opportune sur la plateforme Parcoursup.

10-Proposer aux professeurs de terminale de LGT de participer au moins une fois par an à la découverte des poursuites d'études à l'Université (chaque année un domaine différent)

11-Proposer aux professeurs de terminale de LGT de participer au moins une fois à des rencontres avec des professionnels ou/et des visites d'entreprise pour mieux appréhender l'évolution des compétences attendues

ANNEXE 6

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « *Pour avoir le droit de choisir son avenir professionnel* »- Loi - article 18 (juillet 2018)
- « *L'évaluation de l'accès à l'Enseignement supérieur- l'Orientat*ion, une organisation illisible, des régions trop peu visibles - Rapport parlementaire - R. Juanico et N. Sarles (juillet 2020)
- « *Refonder l'orientation, un enjeu Etat-Régions* » - Rapport au Ministre de l'Education Nationale - P. Charvet (IGEN honoraire), M. Lugnier (IGEN) et D. Lacroix (IGAENR) (juin 2019)
- « *Le Cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti* » - Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, du Travail, de la Transition écologique et solidaire, de l'Agriculture et de l'Alimentation et Régions de France (juin 2019)
- « *L'égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse-Un service public de l'orientation toujours lacunaire* » - Rapport du Sénat - M.Lubin (septembre 2021)
- « *L'orientation : perspectives pour notre action territoriale* » - Actes du séminaire AFDET (octobre 2021)
- « *L'orientation au Collège* » Ministère de l'Education Nationale portail education.gouv.fr (juin 2022)
- « *L'orientation au Lycée* » Ministère de l'Education Nationale portail education.gouv.fr (juin 2022)
- « *L'orientation au Lycée professionnel* » Ministère de l'Education Nationale portail education.gouv.fr (juin 2022)
- « *Donner tous les atouts aux élèves pour réussir au Lycée leur parcours d'avenir* » Ministère de l'Education Nationale (décembre 2021)
- « *Que sont devenus les jeunes sortis du système scolaire en 2017, cinq ans après ?* Enquête Génération du CEREQ (2022)
- « *Des parcours contrastés, une insertion plus favorable jusqu'à ..* » » Enquête 2020 auprès des jeunes de la génération 2017 – CEREQ (juin 2022)
- « *La crise sanitaire suffit-elle à expliquer les souhaits de réorientation des jeunes ?* » Enquête 2020 auprès des jeunes de la génération 2017 – CEREQ (juin 2022)
- « *Pandémie de la COVID19- les jeunes québécois repensent leurs choix de carrières* » Enquête 2021 - Academos (janvier 2022)



Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies



Pour nous rejoindre au sein d'une section territoriale ou d'un comité régional :

Adhérez à l'AFDET:

Deux modalités de paiement pour les « adhérents personne physique » : par chèque, en ligne

<https://www.afdet.org/appel-a-cotisation-pp/>

Trois modalités de paiement pour les « adhérents personne morale » : par chèque, par virement, en ligne

<https://www.afdet.org/appel-a-cotisation-pm/>

Abonnez-vous à la revue « Avenirs professionnels »:

<https://www.afdet.org/abonnement-a-la-revue-avenirs-professionnels/>

Pour toute information : information@afdet.org